Parlement européen
2024-2029

Commission de la pêche

2024/2126(INI)

10.2.2026

AMENDEMENTS
1 - 274

Projet de rapport
Stéphanie Yon-Courtin
(PE781.431v01-00)

L’incidence de la mise en œuvre de la directive 2014/89/UE sur la planification de l’espace maritime sur les pêcheries dans certaines zones de pêche et certains bassins maritimes
(2024/2126(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil du 3 mai 2022 décrivant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la directive 2014/89/UE établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime,

Or. en

Amendement 2
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les directives sur la qualité des eaux et la lutte contre les pollutions (directive 2000/60/CE, directive 2008/105/CE, directive (UE) 2024/3019, directive 91/676/CEE, directive 2005/35/CE, règlement (CE) nº 1907/2006),

Or. fr

Amendement 3
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

– vu le règlement (UE) 2024/1991 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2024 relatif à la restauration de la nature et modifiant le règlement (UE) 2022/869,

Or. en

Amendement 4
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Visa 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 20 mai 2020 intitulée «Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 – Ramener la nature dans nos vies» [COM(2020)0380], et la résolution du Parlement européen du 9 juin 2021 sur cette stratégie,

Or. en

Amendement 5
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Visa 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO de 2011, notamment son article 10,

Or. fr

Amendement 6
Isabella Lövin

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu sa résolution du 6 octobre 2022 intitulée «Une dynamique pour les océans: renforcer la gouvernance et la biodiversité des océans»,

Or. en

Amendement 7
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– - vu document de travail des services de la commission intitulé Rapport de la commission au conseil et au parlement européen sur l'évaluation par la Commission des programmes de mesures des États membres, tels que mis à jour au titre de l'article 17 de la directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (2008/56/CE),

Or. fr

Amendement 8
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport spécial de la Cour des comptes européenne de 2023 intitulé

«La politique aquacole de l'UE: Une production qui stagne et des résultats mitigés malgré la hausse des financements de l'UE»,

Or. en

Amendement 9
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 20 mai 2020 intitulée «Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 — Ramener la nature dans nos vies»,

Or. en

Amendement 10
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 11 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu la communication de la Commission du 5 juin 2025 intitulée «Pacte européen pour les océans» [COM(2025)0281],

Or. en

Amendement 11
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le cadre mondial de Kunming-Montréal en matière de biodiversité,

Or. en

Amendement 12
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Visa 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu le rapport spécial du groupe d'experts intergouvernemental de septembre 2019 intitulé «L'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique»,

Or. en

Amendement 13
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Visa 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	– vu les directives volontaires de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (directives sur la pêche artisanale),

Or. en

Amendement 14
Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une concurrence accrue entre différents secteurs et activités, tels que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime ou par voie d'eau, l'énergie renouvelable en mer, la conservation de la nature, le tourisme littoral, les câbles et pipelines sous-marins ou encore la défense, pour accéder à l'espace maritime entraîne une hausse des conflits liés à l'utilisation de cet espace;	A. considérant qu'une concurrence accrue entre différents secteurs et activités, tels que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime ou par voie d'eau, l'énergie renouvelable en mer, la conservation de la nature, le tourisme littoral, ***la navigation de plaisance, les opérations d'extraction et d'élimination des sédiments des fonds marins par dragage,*** les câbles et pipelines sous-marins ou encore la défense, pour accéder à l'espace maritime entraîne une hausse des conflits liés à l'utilisation de cet espace;

Or. en

Amendement 15
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une concurrence accrue entre différents secteurs et activités, tels que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime ou par voie d'eau, l'énergie renouvelable en mer, la conservation de la nature, le tourisme littoral, les câbles et pipelines sous-marins ou encore la défense, pour accéder à l'espace maritime entraîne une hausse des conflits liés à l'utilisation de cet espace;	A. considérant qu'une concurrence accrue entre différents secteurs et activités, tels que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime ou par voie d'eau, ***le dragage,*** l'énergie renouvelable en mer, la conservation de la nature ***sous-marine et de son patrimoine culturel***, le tourisme littoral, les câbles et pipelines sous-marins ou encore la défense, ***entre autres,*** pour accéder à l'espace maritime entraîne une hausse des conflits liés à l'utilisation de cet espace;

Or. pt

Amendement 16
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une concurrence accrue entre différents secteurs et activités, tels que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime ou par voie d'eau, l'énergie renouvelable en mer, la conservation de la nature, le tourisme littoral, les câbles et pipelines sous-marins ou encore la défense, pour accéder à l'espace maritime entraîne une hausse des conflits liés à l'utilisation de cet espace;	A. considérant qu'une concurrence accrue entre différents secteurs et activités, tels que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime ou par voie d'eau, l'énergie renouvelable en mer, la conservation de la nature, le tourisme littoral, les câbles et pipelines sous-marins ou encore la défense, pour accéder à l'espace maritime entraîne une ***pression accumulée accrue sur les écosystèmes marins ainsi qu'une*** hausse des conflits liés à l'utilisation de cet espace, ainsi qu'une pression;

Or. en

Amendement 17
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une concurrence accrue entre différents secteurs et activités, tels que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime ou par voie d'eau, l'énergie renouvelable en mer, la conservation de la nature, le tourisme littoral, les câbles et pipelines sous-marins ou encore la défense, pour accéder à l'espace maritime entraîne une hausse des conflits liés à l'utilisation de cet espace;	A. considérant qu'une concurrence accrue entre différents secteurs et activités, tels que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime ou par voie d'eau, l'énergie renouvelable en mer, la conservation de la nature, le tourisme littoral, les câbles et pipelines sous-marins ou encore la défense, pour accéder à l'espace maritime entraîne une hausse des conflits liés à l'utilisation de cet espace***, en particulier pour les flottes artisanales et à petite échelle;***

Or. en

Amendement 18
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une concurrence accrue entre différents secteurs et activités, tels que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime ou par voie d'eau, l'énergie renouvelable en mer, la conservation de la nature, le tourisme littoral, les câbles et pipelines sous-marins ou encore la défense, pour accéder à l'espace maritime entraîne une hausse des conflits liés à l'utilisation de cet espace;	A. considérant qu'une concurrence accrue entre différents secteurs et activités, tels que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime ou par voie d'eau, l'énergie renouvelable en mer, la conservation de la nature, le tourisme littoral, les câbles et pipelines sous-marins ou encore la défense, pour accéder à l'espace maritime entraîne une ***pression sur les écosystèmes marins ainsi qu'une*** hausse des conflits liés à l'utilisation de cet espace;

Or. en

Amendement 19
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Considérant A

Proposition de résolution	*Amendement*
A. considérant qu'une concurrence accrue entre différents secteurs et activités, tels que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime ou par voie d'eau, l'énergie renouvelable en mer, la conservation de la nature, le tourisme littoral, les câbles et pipelines sous-marins ou encore la défense, pour accéder à l'espace maritime entraîne une hausse des conflits liés à l'utilisation de cet espace;	A. considérant qu'une concurrence accrue entre différents secteurs et activités, tels que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime ou par voie d'eau, l'énergie renouvelable en mer, la conservation de la nature, le tourisme littoral, ***la plaisance,*** les câbles et pipelines sous-marins ou encore la défense, pour accéder à l'espace maritime entraîne une hausse des conflits liés à l'utilisation de cet espace;

Or. fr

Amendement 20
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la pêche et l'aquaculture sont des secteurs stratégiques pour la sécurité et la souveraineté de l'Union européenne, en particulier sur le plan de la sécurité alimentaire, de la compétitivité, de la résilience des communautés côtières et de la souveraineté maritime; considérant que les produits de la pêche européenne sont à la fois une alimentation saine, de proximité, présentant un des meilleurs profils en termes d'émissions de gaz à effet de serre/poids de protéine consommable;

Or. fr

Amendement 21
Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que la planification de l'espace maritime doit tenir compte des activités et opérations liées à la défense et à la sécurité, telles que la surveillance des zones économiques exclusives, la protection du commerce maritime, les exercices militaires conjoints, la lutte contre le trafic illicite, le déminage, la lutte contre la piraterie, ainsi que la surveillance aérienne et par satellite, et de leurs interactions avec les activités économiques liées à la mer et au milieu

marin;

Or. en

Amendement 22
Marco Falcone

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que les régions insulaires de l'Union, telles que la Sicile et la Sardaigne, souffrent de handicaps structurels permanents liés à l'insularité qui ont une incidence la continuité territoriale, les coûts de production, l'accès aux marchés et la viabilité économique des activités de pêche et d'aquaculture;

Or. it

Amendement 23
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. considérant que l'Union européenne s'est engagée à restaurer efficacement, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones des écosystèmes marins et côtiers dégradés, afin de renforcer la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, l'intégrité écologique et la connectivité;

Or. en

Amendement 24
France Jamet, António Tânger Corrêa, Ton Diepeveen

Proposition de résolution
Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A bis. Considérant que l'éolien en mer entraîne des conséquences définitives sur la disparition des zones de pêches historiques des pêcheurs, en particulier des pêcheurs artisanaux;

Or. fr

Amendement 25
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant A ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	A ter. considérant que l'Union européenne s'est engagée à garantir et à permettre que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones marines et côtières, en particulier les zones revêtant une importance particulière pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient effectivement conservées et gérées au moyen de systèmes de zones protégées écologiquement représentatifs, bien connectés et gérés de manière équitable et d'autres mesures de conservation efficaces par zone;

Or. en

Amendement 26
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la directive de l'Union sur la planification de l'espace maritime établit un cadre commun permettant aux États membres d'organiser l'utilisation de leurs eaux marines et qu'elle vise à encourager le développement durable de l'économie bleue ***ainsi qu'à réduire les conflits entre les secteurs***;	B. considérant que la directive de l'Union sur la planification de l'espace maritime établit un cadre commun permettant aux États membres d'organiser l'utilisation de leurs eaux marines et qu'elle vise à encourager le développement durable de l'économie bleue***, mais tend à privilégier l'expansion d'activités économiques capital-intensives et spatialement exclusives, au risque de marginaliser les usages traditionnels, mobiles et collectifs de la mer, notamment la pêche;***

Or. fr

Amendement 27
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la directive de l'Union sur la planification de l'espace maritime établit un cadre commun permettant aux États membres d'organiser l'utilisation de leurs eaux marines et qu'elle vise à encourager le développement durable de l'économie bleue ainsi qu'à réduire les conflits entre les secteurs;	B. considérant que la directive de l'Union sur la planification de l'espace maritime établit un cadre commun permettant aux États membres d'organiser l'utilisation de leurs eaux marines et qu'elle vise à encourager le développement durable ***et la croissance*** de l'économie bleue ainsi qu'à réduire les conflits entre les secteurs; ***que ladite directive ne devrait pas imposer de nouvelles obligations allant au-delà de l'acquis existant de l'Union dans les domaines de l'énergie, des transports, de la pêche et de l'environnement;***

Or. en

Amendement 28
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution	*Amendement*
B. considérant que la directive de l'Union sur la planification de l'espace maritime établit un cadre commun permettant aux États membres d'organiser l'utilisation de leurs eaux marines et qu'elle vise à encourager le développement durable de l'économie bleue ainsi qu'à réduire les conflits entre les secteurs;	B. considérant que la directive de l'Union sur la planification de l'espace maritime établit un cadre commun permettant aux États membres ***et aux territoires ayant des compétences colégislatives*** d'organiser l'utilisation de leurs eaux marines et qu'elle vise à encourager le développement durable de l'économie bleue ainsi qu'à réduire les conflits entre les secteurs;

Or. en

Amendement 29
Carmen Crespo Díaz

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant qu'à l'heure actuelle, environ 70 % des aliments bleus — poissons et fruits de mer — consommés dans l'Union européenne sont importés, ce qui crée une dépendance structurelle à l'égard de sources extérieures et affaiblit la souveraineté alimentaire de l'Union; que, dans le même temps, la flotte de pêche européenne a connu une réduction significative au cours de la dernière décennie, pour atteindre 69 045 navires à la fin de 2024, ce qui représente une baisse de plus de 13 %[1 bis] par rapport à 2014; que cette contraction, associée à une concurrence croissante pour l'utilisation de l'espace maritime, compromet la viabilité économique du secteur, le renouvellement des générations

et la capacité de la flotte européenne à faire face à la concurrence mondiale; qu'il est donc essentiel de garantir un accès suffisant, équilibré et prévisible à l'espace maritime pour développer une pêche européenne compétitive, comme le reconnaît le pacte européen pour l'Océan;

1 bis ***Faits et chiffres sur la politique commune de la pêche. Données statistiques de base: 2025.***

Or. es

Amendement 30
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. considérant que, s'il s'avère approprié pour l'Union de prévoir un cadre pour la planification de l'espace maritime, les États membres restent néanmoins responsables et compétents pour ce qui est de la conception et de la détermination, dans leurs eaux marines, du format et du contenu de ces plans , y compris s'agissant des arrangements institutionnels, et, le cas échéant, du partage de l'espace maritime entre les différents activités et usages respectifs;

Or. en

Amendement 31
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. souligne que, grâce au cadre de planification de l'espace maritime établi par la directive 2014/89/UE, pour la première fois, tous les États membres côtiers de l'Union ont élaboré simultanément des plans nationaux issus de la planification de l'espace maritime, ce qui garantit également la coopération transfrontalière;

Or. pt

Amendement 32
France Jamet, António Tânger Corrêa, Ton Diepeveen

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	B bis. Considérant que l'esprit de la directive était la conservation de la souveraineté des États sur leurs eaux territoriales

Or. fr

Amendement 33
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la directive sur la planification de l'espace maritime contribue à la protection de l'environnement en encourageant l'utilisation durable de l'espace maritime ***et qu'elle prévoit que les États membres appliquent une approche fondée sur les écosystèmes***;	C. considérant que la directive sur la planification de l'espace maritime contribue à la protection de l'environnement en encourageant l'utilisation durable de l'espace maritime ***afin d'assurer un équilibre effectif entre les objectifs environnementaux, sociaux et économiques, sans subordination***

	systématique des usages traditionnels aux impératifs de croissance économique;

Or. fr

Amendement 34
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution	*Amendement*
C. considérant que la directive sur la planification de l'espace maritime contribue à la protection de l'environnement en encourageant l'utilisation durable ***de l'espace maritime*** et qu'elle prévoit que les États membres appliquent une approche fondée sur les écosystèmes;	C. considérant que la directive sur la planification de l'espace maritime contribue à la protection de l'environnement en encourageant l'utilisation durable ***des ressources marines*** et qu'elle prévoit que les États membres appliquent une approche fondée sur les écosystèmes;

Or. en

Amendement 35
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que la directive sur la planification de l'espace maritime est étroitement liée à la mise en œuvre d'autres textes législatifs de l'Union ***et à d'autres instruments juridiques internationaux***, tels que la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin», le règlement relatif à la politique commune de la pêche, les directives «Habitats» et «Oiseaux», la directive-cadre sur l'eau[10] et le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;	D. considérant que la directive sur la planification de l'espace maritime est étroitement liée à la mise en œuvre d'autres textes législatifs de l'Union, tels que la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin», le règlement relatif à la politique commune de la pêche, les directives «Habitats» et «Oiseaux», la directive-cadre sur l'eau10 et ***à d'autres instruments juridiques internationaux, tel que*** le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;

[10] Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (JO L 327 du 22.12.2000, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2000/60/oj).

[10] Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (JO L 327 du 22.12.2000, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/dir/2000/60/oj).

Or. en

Amendement 36
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant qu'à la suite de l'adoption de la directive sur la planification de l'espace maritime, les 22 États membres ayant une bande côtière ont dû nommer, en 2016 au plus tard, des autorités compétentes et adopter, le 31 mars 2021 au plus tard, des plans nationaux issus de la planification de l'espace maritime pour leurs eaux marines;	E. considérant qu'à la suite de l'adoption de la directive sur la planification de l'espace maritime, les 22 États membres ayant une bande côtière ont dû nommer, en 2016 au plus tard, des autorités compétentes et adopter, le 31 mars 2021 au plus tard, des plans nationaux issus de la planification de l'espace maritime pour leurs eaux marines; ***qu'au moins huit États membres n'ont pas respecté ce délai d'établissement et/ou de notification des plans issus de la planification de l'espace maritime, comme l'exige la directive;***

Or. en

Amendement 37
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que, lorsqu'ils	G. considérant que, lorsqu'ils

élaborent des plans issus de la planification de l'espace maritime, les États membres doivent tenir compte d'aspects environnementaux, économiques, sociaux et sécuritaires, des interactions terre-mer et de la coopération transfrontière, ***mais également veiller à la*** participation ***de toutes les parties prenantes pertinentes***;	élaborent des plans issus de la planification de l'espace maritime, les États membres doivent tenir compte d'aspects environnementaux, économiques, sociaux et sécuritaires, des interactions terre-mer et de la coopération transfrontière, ***et garantir une*** participation ***précoce, continue et effective des pêcheurs et de leurs organisations représentatives tout au long du processus décisionnel, et non uniquement à titre consultatif***;

Or. fr

Amendement 38
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que, lorsqu'ils élaborent des plans issus de la planification de l'espace maritime, les États membres doivent tenir compte d'aspects environnementaux, économiques, sociaux et sécuritaires, des interactions terre-mer et de la coopération transfrontière, mais également veiller à la participation de toutes les parties prenantes pertinentes;	G. considérant que, lorsqu'ils élaborent des plans issus de la planification de l'espace maritime, les États membres doivent tenir compte d'aspects environnementaux, économiques, sociaux et sécuritaires, des interactions terre-mer et de la coopération transfrontière, mais également veiller à la participation de toutes les parties prenantes pertinentes***, y compris les régions ultrapériphériques***;

Or. pt

Amendement 39
Marco Falcone

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que, lorsqu'ils élaborent des plans issus de la planification	G. considérant que, lorsqu'ils élaborent des plans issus de la planification

de l'espace maritime, les États membres doivent tenir compte d'aspects environnementaux, économiques, sociaux et sécuritaires, des interactions terre-mer et de la coopération transfrontière, mais également veiller à la participation de toutes les parties prenantes pertinentes;	de l'espace maritime, les États membres doivent tenir compte d'aspects environnementaux, économiques, sociaux et sécuritaires, des interactions terre-mer et de la coopération transfrontière, mais également veiller à la participation de toutes les parties prenantes pertinentes ***conformément à une approche bottom-up***;

Or. it

Amendement 40
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que les États membres devraient consulter les États membres concernés, coordonner leurs plans avec ces derniers et coopérer avec les autorités des pays tiers dans la région marine concernée; que, compte tenu des différences qui existent entre les régions ou sous-régions marines et les zones côtières, il n'est pas approprié de prescrire en détail au niveau de l'Union la forme que devrait prendre cette coopération;

Or. en

Amendement 41
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que, lors de l'élaboration des programmes de planification de l'espace maritime, les États membres doivent redoubler d'efforts

pour inclure les pêcheurs et les ramasseurs de coquillages afin de garantir une répartition équitable de l'espace marin et d'éviter les conflits entre les secteurs;

Or. en

Amendement 42
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant que les effets de la planification de l'espace maritime varient fortement selon les bassins maritimes et les territoires, certaines régions côtières supportant une concentration accrue de restrictions spatiales et d'usages concurrents, ce qui accentue les déséquilibres territoriaux au sein de l'Union;

Or. fr

Amendement 43
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	H bis. considérant qu'une approche uniforme nuit à l'application de la présente directive et qu'il convient de tenir compte des différences régionales;

Or. en

Amendement 44
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que la nature et la teneur des plans issus de la planification de l'espace maritime varient grandement, étant donné que la directive sur la planification de l'espace maritime ***n'est pas contraignante et qu'elle*** laisse aux États membres une grande marge de manœuvre lors de la mise en œuvre;	I. considérant que ***les critères applicables aux*** plans issus de la planification de l'espace maritime ***ne sont pas prescrits et*** varient grandement ***du fait de leur nature et de leur contenu***, étant donné que la directive sur la planification de l'espace maritime laisse aux États membres une grande marge de manœuvre lors de la mise en œuvre;

Or. en

Amendement 45
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant que la nature et la teneur des plans issus de la planification de l'espace maritime varient grandement, étant donné que la directive sur la planification de l'espace maritime ***n'est pas contraignante et qu'elle*** laisse aux États membres une grande marge de manœuvre lors de la mise en œuvre;	I. considérant que la nature et la teneur des plans issus de la planification de l'espace maritime varient grandement, étant donné que la directive sur la planification de l'espace maritime laisse aux États membres une grande marge de manœuvre lors de la mise en œuvre;

Or. en

Amendement 46
Marco Falcone

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant que la planification de l'espace maritime est plus que nécessaire dans les zones, telles que la Manche ***ou*** la mer Baltique, qui présentent une forte concentration d'activités dans un espace maritime limité;	J. considérant que la planification de l'espace maritime est plus que nécessaire dans les zones, telles que la Manche ***et*** la mer Baltique, qui présentent une forte concentration d'activités dans un espace maritime limité***, ainsi que la mer Méditerranée et ses zones insulaires, caractérisées par une pression anthropique élevée, de multiples utilisations concurrentes et un espace limité pour la pêche***;

Or. it

Amendement 47
Sakis Arnaoutoglou

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	I bis. considérant que, dans la Méditerranée orientale, la congestion spatiale croissante due aux utilisations multiples et souvent concurrentes de l'espace maritime, combinée au morcellement institutionnel et administratif, accroît le risque de déplacement de la pêche artisanale; que la pêche artisanale est un pilier essentiel des économies locales, de la sécurité alimentaire, de la cohésion sociale des communautés côtières et de la gestion durable des écosystèmes marins; et qu'il est nécessaire d'établir immédiatement et de manière documentée des zones prioritaires pour la pêche artisanale sur la base de données géospatiales et socio-économiques fiables;

Or. el

Amendement 48
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	J bis. considérant que la planification de l'espace maritime doit contribuer à la cohésion territoriale de l'Union, conformément à l'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, que la pêche et l'aquaculture ne sont pas uniquement des activités économiques, mais jouent un rôle social fondamental en assurant des moyens de subsistance, en maintenant l'emploi et en préservant le tissu social et culturel des communautés côtières et insulaires, en particulier dans les régions périphériques et ultrapériphériques;

Or. fr

Amendement 49
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que les secteurs de la pêche et de l'aquaculture sont soumis à des pressions ***dues aux secteurs de l'économie bleue, tels que l'énergie*** renouvelable ***en mer, et qu'ils sont affectés par les mesures de préservation des ressources marines***;	K. considérant que les secteurs de la pêche et de l'aquaculture sont soumis à des pressions ***en raison du déclin des écosystèmes marins et de la concurrence accrue pour l'espace marin nécessaire pour atteindre les objectifs européens et internationaux en matière d'énergie*** renouvelable ***et de biodiversité***;

Or. en

Amendement 50
Marco Falcone

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que les secteurs de la pêche et ***de*** l'aquaculture sont soumis à des pressions dues aux secteurs ***de l'économie bleue***, tels que l'énergie renouvelable en mer, et qu'ils sont affectés par les mesures de préservation des ressources marines;	K. considérant que***, parmi*** les secteurs de ***l'économie bleue,*** la pêche et l'aquaculture sont soumis à des pressions dues aux secteurs ***émergents***, tels que l'énergie renouvelable en mer, et qu'ils sont affectés par les mesures de préservation des ressources marines;

Or. it

Amendement 51
Siegbert Frank Droese, Volker Schnurrbusch

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant que l'Union européenne importe déjà plus de 60 % des produits de la mer qu'elle consomme et que la perte continue de zones de pêche et d'espace maritime productif contribue à accroître la dépendance à l'égard des importations de produits de la mer en dehors de l'Union, souvent produits selon des normes environnementales et sociales inférieures à celles applicables aux producteurs de l'Union, compromettant ainsi la souveraineté alimentaire, la cohérence environnementale et la viabilité à long terme des communautés côtières;

Or. en

Amendement 52
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant que les aires marines protégées constituent un outil essentiel de conservation de la biodiversité marine, mais que leur efficacité et leur acceptabilité sociale dépendent de leur conception, de leur gestion et de leur articulation avec les activités de pêche durable, notamment par des approches différenciées, fondées sur des données scientifiques et la participation des pêcheurs et des communautés côtières;

Or. fr

Amendement 53
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Considérant K bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K bis. considérant que les énergies renouvelables en mer ne seront durables que si elles n'ont pas de répercussions négatives sur l'environnement ni sur la cohésion économique, sociale et territoriale, en particulier dans les régions dépendantes de la pêche;

Or. en

Amendement 54
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Considérant K ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	K ter. considérant qu'il reste du ressort des États membres de décider de leur bouquet énergétique et des technologies qu'ils emploient;

Or. en

Amendement 55
Marco Falcone

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que la perte croissante de zones de pêche entraîne le déplacement des activités de pêche, accroît la pression exercée sur les ressources de pêche et la concurrence entre les flottes et cause la disparition de certains segments, en particulier pour la pêche artisanale;	L. considérant que la perte croissante de zones de pêche entraîne le déplacement des activités de pêche, accroît la pression exercée sur les ressources de pêche et la concurrence entre les flottes et cause la disparition de certains segments, en particulier pour la pêche artisanale ***et que, dans les régions insulaires, cette perte nuit non seulement à l'activité économique, mais aussi à la cohésion sociale, à l'emploi et à la transmission des traditions maritimes***;

Or. it

Amendement 56
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que la perte croissante de zones de pêche entraîne le déplacement des activités de pêche, accroît la pression exercée sur les ressources de pêche et la concurrence entre les flottes et cause la	L. considérant que la perte croissante de zones de pêche entraîne le déplacement des activités de pêche, accroît la pression exercée sur les ressources de pêche et la concurrence entre les flottes et cause la

disparition de certains segments, en particulier pour la pêche artisanale;	disparition de certains segments, en particulier pour la pêche artisanale***, y compris pour les pêcheurs à pied, tels que les ramasseurs de coquillages***;

Or. en

Amendement 57
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que la perte croissante de zones de pêche entraîne le déplacement des activités de pêche, accroît la pression exercée sur les ressources de pêche et la concurrence entre les flottes et cause la disparition de certains segments, en particulier pour la pêche artisanale;	L. considérant que la perte croissante de zones de pêche entraîne le déplacement des activités de pêche, accroît la pression exercée sur les ressources de pêche et la concurrence entre les flottes et cause la disparition de certains segments ***qui ne peuvent pas délocaliser leur activité***, en particulier pour la pêche artisanale;

Or. fr

Amendement 58
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L bis. considérant que la perte croissante de zones de pêche résultant de la concurrence entre usages maritimes a des conséquences sociales directes, notamment en termes de perte d'emplois, de précarisation des travailleurs de la mer et de dévitalisation des communautés côtières, en particulier pour la pêche artisanale;

Or. fr

Amendement 59
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L bis. considérant que les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ont une valeur stratégique pour garantir l'approvisionnement en denrées alimentaires à faible intensité de carbone, saines et durables et pour contribuer à la souveraineté alimentaire de l'Union, et que cette valeur stratégique devrait donc être dûment reconnue et prioritaire dans la planification de l'espace marin;

Or. en

Amendement 60
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	L bis. considérant que, conformément à la politique commune de la pêche, les États membres devraient s'efforcer d'accorder un accès préférentiel aux pêcheurs à petite échelle, artisanaux ou côtiers dans les zones de 12 milles marins;

Or. en

Amendement 61
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que les zones marines et littorales pâtissent des conséquences du changement climatique, de la pollution et des déchets marins, qui ont également des répercussions sur les activités liées à la mer, à la biodiversité marine et aux ressources halieutiques;	M. considérant que les zones marines et littorales pâtissent des conséquences du changement climatique, de la pollution ***notamment de polluants chimiques*** et des déchets marins ***ou d'origine terrestre***, qui ont également des répercussions sur les activités liées à la mer, à la biodiversité marine et aux ressources halieutiques ***et aquacoles***;

Or. fr

Amendement 62
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que les zones marines et littorales pâtissent des conséquences du changement climatique, de la pollution et des déchets marins, qui ont également des répercussions sur les activités liées à la mer, à la biodiversité marine et aux ressources halieutiques;	M. considérant que les zones marines et littorales pâtissent des conséquences ***de la surpêche,*** du changement climatique, de la pollution et des déchets marins, qui ont également des répercussions sur les activités liées à la mer, à la biodiversité marine et aux ressources halieutiques;

Or. en

Amendement 63
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Considérant M bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	M bis. considérant que le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne a profondément modifié les équilibres

spatiaux, économiques et halieutiques dans plusieurs bassins maritimes, en particulier la Manche, la mer du Nord et les eaux occidentales, entraînant une concentration accrue des activités de pêche de l'Union dans des zones maritimes plus restreintes;

Or. fr

Amendement 64
Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que les travailleurs de la mer, tels que les pêcheurs, peuvent être confrontés à certains risques ou dangers liés à la sécurité des navires ou à l'exposition à certains types de trafics par les routes maritimes;	N. considérant que les travailleurs de la mer, tels que les pêcheurs, peuvent être confrontés à certains risques ou dangers liés à la sécurité des navires ou à l'exposition à certains types de trafics par les routes maritimes***, tels que le trafic de drogue***;

Or. en

Amendement 65
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que les travailleurs de la pêche et de l'aquaculture doivent bénéficier de conditions de travail sûres, équitables et décentes, ainsi que d'une protection sociale adéquate, et que les décisions relatives à la planification de l'espace maritime peuvent avoir des incidences directes sur la sécurité, les revenus et les conditions de travail des

pêcheurs;

Or. fr

Amendement 66
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que le contexte géopolitique et les tensions croissantes risquent d'augmenter la présence militaire et les exercices de défense dans les eaux territoriales des États membres, et que les enjeux de sécurité et de défense risquent ainsi de modifier la planification spatiale maritime de certaines zones;

Or. fr

Amendement 67
Carmen Crespo Díaz

Proposition de résolution
Considérant N bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	N bis. considérant que la pêche est une activité stratégique pour la souveraineté alimentaire, l'emploi côtier et la cohésion territoriale de l'Union, et que pour garantir sa durabilité, il est nécessaire de donner la priorité à son accès équitable à l'espace maritime, sans qu'elle ne soit marginalisée par rapport à d'autres secteurs émergents;

Or. es

Amendement 68
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant que nombre des plans issus de la planification de l'espace maritime couvrent les espaces marins uniquement, excluant les interactions terre-mer;	O. considérant que nombre des plans issus de la planification de l'espace maritime couvrent les espaces marins uniquement, excluant les interactions terre-mer ***et en particulier les effets de la pollution terrestre sur les écosystèmes marins***;

Or. fr

Amendement 69
Magdalena Adamowicz

Proposition de résolution
Considérant O bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	O bis. considérant que la mer Baltique présente des spécificités particulières, notamment un espace maritime restreint, un niveau élevé d'accumulation de différentes formes d'activités économiques, telles que la pêche, le transport maritime et le développement des énergies renouvelables en mer, et un écosystème vulnérable, ce qui impose une approche équilibrée et adaptée à la région en matière de planification de l'espace maritime;

Or. pl

Amendement 70
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant P bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	P bis. considérant que des zones marines protégées bien gérées et efficacement contribuent à des gains à long terme grâce à la reconstitution des stocks, aux retombées sur les zones adjacentes et à la résilience des économies côtières;

Or. en

Amendement 71
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Considérant P bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	P bis. considérant que les États membres n'ont pas encore atteint l'objectif de bon état écologique des mers d'Europe fixé pour 2020, comme l'exige la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»;

Or. en

Amendement 72
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que la collecte et l'harmonisation de données sont essentielles pour déterminer comment la pêche et l'aquaculture sont intégrées à la planification de l'espace maritime;	Q. considérant que la collecte et l'harmonisation de données sont essentielles pour déterminer comment la pêche et l'aquaculture sont intégrées à la planification de l'espace maritime ***et qu'il est difficile de collecter et de compiler des données (par exemple, manque de***

données complètes sur les zones économiques exclusives, intégration intersectorielle des données ou difficulté à collecter des données auprès des autorités nationales); ***invite la Commission à allouer davantage de fonds pour les collecter, en fonction de la taille et de la profondeur de la zone économique exclusive de chaque État membre;***

Or. pt

Amendement 73
Marco Falcone

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que la collecte ***et*** l'harmonisation ***de*** données sont ***essentielles*** pour déterminer comment la pêche et l'aquaculture sont intégrées à la planification de l'espace maritime;	Q. considérant que la collecte***,*** l'harmonisation, ***la transparence et la convivialité des*** données ***ainsi que leur traitement dans des délais raisonnablement courts*** sont ***essentiels*** pour déterminer comment la pêche et l'aquaculture sont intégrées à la planification de l'espace maritime;

Or. it

Amendement 74
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. regrette que l'Union n'ait pas atteint les objectifs juridiques tels que parvenir à un bon état écologique au titre de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» et mettre fin à la surpêche

au titre de la politique commune de la pêche (PCP) d'ici à 2020, respectivement;

Or. en

Amendement 75
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	1 bis. rappelle que les États membres n'ont pas encore atteint l'objectif de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin», à savoir un bon état écologique des mers d'Europe d'ici à 2020, ni l'objectif de la PCP, à savoir mettre fin à la surpêche pour tous les stocks d'ici à 2020;

Or. en

Amendement 76
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. relève que les plans issus de la planification de l'espace maritime ont force obligatoire dans certains États membres, mais sont facultatifs dans d'autres; signale que, dans les États membres, la mise en œuvre est souvent entravée par le morcellement institutionnel, la fragmentation de la gouvernance ***et*** l'inadéquation des mécanismes juridiques;	3. relève que les plans issus de la planification de l'espace maritime ont force obligatoire dans certains États membres, mais sont facultatifs dans d'autres; signale que, dans les États membres, la mise en œuvre est souvent entravée par le morcellement institutionnel, la fragmentation de la gouvernance***,*** l'inadéquation des mécanismes juridiques ***ou la faiblesse des ressources financières et humaines dédiées, notamment via le FEAMPA pour les Groupe d'Action Local pour la Pêche et l'Aquaculture***;

Or. fr

Amendement 77
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. relève que les plans issus de la planification de l'espace maritime ont force obligatoire dans certains États membres, mais sont ***facultatifs*** dans d'autres; signale que, dans les États membres, la mise en œuvre est souvent entravée par le morcellement institutionnel, la fragmentation de la gouvernance et l'inadéquation des mécanismes juridiques;	3. relève que les plans issus de la planification de l'espace maritime ont force obligatoire dans certains États membres, mais sont ***non-contraignants*** dans d'autres; signale que, dans les États membres, la mise en œuvre est souvent entravée par le morcellement institutionnel, la fragmentation de la gouvernance et l'inadéquation des mécanismes juridiques;

Or. en

Amendement 78
Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 3 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 bis. souligne, dans le cadre de la planification de l'espace maritime, qu'il convient d'identifier les problèmes et les possibilités, de définir la collecte de données relatives à la planification, la prise de décision et la mise en œuvre, ainsi que d'accorder une attention particulière à la pêche et à l'aquaculture;

Or. hr

Amendement 79
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. souligne que la mise en œuvre et l'efficacité de la directive sur la planification de l'espace maritime varient grandement entre les régions maritimes de l'Union: certaines, telles que la mer Baltique et la mer du Nord, étant largement couvertes par les plans issus de la planification de l'espace maritime tandis que d'autres, telles que la mer Méditerranée, le sont significativement moins;	4. souligne que la mise en œuvre et l'efficacité de la directive sur la planification de l'espace maritime varient grandement entre les régions maritimes de l'Union: certaines, telles que la mer Baltique et la mer du Nord, étant largement couvertes par les plans issus de la planification de l'espace maritime tandis que d'autres, telles que la mer Méditerranée, le sont significativement moins; ***invite la Commission à combler d'urgence les lacunes en matière de planification en Méditerranéenne, et en particulier dans les régions insulaires, qui dépendent davantage de l'espace maritime pour leur développement économique;***

Or. it

Amendement 80
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que la planification de l'espace maritime doit pleinement tenir compte des conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment de la réduction de l'accès aux eaux, de la redistribution des efforts de pêche et de l'augmentation des conflits d'usage dans certaines zones maritimes, et demande que ces éléments soient intégrés de manière systématique dans les plans issus de la planification de l'espace maritime; rappelle à ce titre, l'obligation issue de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) de

coopération transfrontalière, notamment aux articles 7 et 8.

Or. fr

Amendement 81
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne les caractéristiques spécifiques de la mer Adriatique en tant que bassin maritime semi-fermé et très sensible, soumis aux pressions cumulées de la pêche, de l'aquaculture, du transport maritime, du tourisme et du développement côtier; souligne que ces pressions nécessitent une approche renforcée de la planification de l'espace maritime au niveau des bassins maritimes et au niveau transfrontalier; invite la Commission et les États membres concernés, en coopération avec les pays côtiers voisins non membres de l'Union, à renforcer la coordination, le partage des données et les mécanismes de gouvernance conjointe dans la mer Adriatique;

Or. en

Amendement 82
France Jamet, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. Souligne que la directive devrait davantage prendre en compte les spécificités des régions ultrapériphériques

de l'Union dont les besoins spécifiques sont parfois mal pris en compte aussi bien par la législation européenne que par les plans nationaux des États membres; Rappelle que les spécificités des régions ultrapériphériques sont consacrées à l'article 349 TFUE

Or. fr

Amendement 83
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. souligne que les bassins maritimes des régions ultrapériphériques doivent aussi être inclus dans la mise en œuvre de la directive sur la planification de l'espace maritime, en prenant pleinement en compte leurs spécificités, y compris dans les interactions avec les États tiers;

Or. fr

Amendement 84
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. salue l'initiative du bassin de la mer du Nord au sens large, qui rassemble des États membres et des pays tiers en vue de mieux harmoniser et coordonner les plans issus de la planification de l'espace maritime;	5. salue l'initiative du bassin de la mer du Nord au sens large, qui rassemble des États membres et des pays tiers en vue de mieux harmoniser et coordonner les plans issus de la planification de l'espace maritime; ***salue les travaux en cours du groupe de travail conjoint HELCOM-VASAB sur la planification de l'espace maritime, qui constituent une base solide***

pour la coordination au niveau des bassins maritimes en mer Baltique;

Or. en

Amendement 85
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. souligne que les initiatives transfrontières restent limitées et qu'une coordination efficace manque, ce qui amenuise les efforts visant à remédier aux difficultés que partagent les régions marines interconnectées; déplore les difficultés à la coopération entre les États membres et les pays tiers, en particulier les États côtiers voisins, en matière de planification de l'espace maritime;	6. souligne que les initiatives transfrontières restent limitées et qu'une coordination efficace manque, ce qui amenuise les efforts visant à remédier aux difficultés que partagent les régions marines interconnectées ***et à réduire les incidences cumulées des activités humaines sur les écosystèmes marins***; déplore les difficultés à la coopération entre les États membres et les pays tiers, en particulier les États côtiers voisins, en matière de planification de l'espace maritime;

Or. en

Amendement 86
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne que la Manche est un bassin particulièrement concerné, avec une forte pression sur l'espace maritime mettant en compétition différentes activités (éolien en mer, transport maritime dense, aires marines protégées, tourisme côtier, etc.) avec la pêche et

d'aquaculture; souligne le besoin de coordination entre États membres et avec le Royaume-Uni pour parvenir à une gestion efficace et équitable du bassin maritime et ainsi réduire les nombreux conflits d'usage, en prenant en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales de chaque activité; demande en particulier une réelle concertation avec le Royaume-Uni et les îles anglo-normandes sur les mesures de gestion dans les aires marines protégées qui prenne en compte les conséquences socio-économiques supportées par les pêcheurs européens;

Or. fr

Amendement 87
Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. souligne les effets du Brexit sur la planification maritime, en particulier le développement des zones marines protégées et des énergies renouvelables en mer, qui ont conduit à l'exclusion de la flotte de pêche européenne de nombreuses zones de pêche dans les eaux britanniques, ainsi qu'à une réorientation de l'effort de pêche et à une forte pression de pêche dans la zone de la Manche, au détriment de la pêche européenne;

Or. en

Amendement 88
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. déplore que le cadre juridique actuel en matière de planification de l'espace maritime n'ait pas engendré de façon appropriée les avantages attendus pour la pêche; relève que la planification de l'espace maritime n'a pas contribué de façon importante à l'amélioration de la prévisibilité et de la stabilité pour les activités de pêche; signale le manque d'indicateurs mesurables en matière de pêche dans la planification de l'espace maritime;	7. déplore que le cadre juridique actuel en matière de planification de l'espace maritime n'ait pas engendré de façon appropriée les avantages attendus pour la pêche; relève que la planification de l'espace maritime n'a pas contribué de façon importante à l'amélioration de la prévisibilité et de la stabilité pour les activités de pêche; signale le manque d'indicateurs ***environnementaux, sociaux et économiques*** mesurables en matière de pêche dans la planification de l'espace maritime***, en particulier pour les petits opérateurs***; ***relève également les lacunes dans la mise en œuvre de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» et de la PCP; souligne la nécessité d'une mise en œuvre cohérente et efficace de la politique maritime de l'Union;***

Or. en

Amendement 89
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. déplore que le cadre juridique actuel en matière de planification de l'espace maritime n'ait pas engendré de façon appropriée les avantages attendus pour la pêche; relève que la planification de l'espace maritime n'a pas contribué de façon importante à l'amélioration de la prévisibilité et de la stabilité pour les activités de pêche; signale le manque d'indicateurs mesurables en matière de pêche dans la planification de l'espace maritime;	7. déplore que le cadre juridique actuel en matière de planification de l'espace maritime n'ait pas engendré de façon appropriée les avantages attendus pour la pêche; relève que la planification de l'espace maritime n'a pas contribué de façon importante à l'amélioration de la prévisibilité et de la stabilité pour les activités de pêche; signale le manque d'indicateurs mesurables en matière de pêche dans la planification de l'espace maritime; ***rappelle l'importance de la pêche et de l'aquaculture dans la souveraineté alimentaire et dans la***

conservation des savoir-faire afférant pour l'Union, justifiant de lui reconnaitre un caractère d'intérêt public majeur;

Or. fr

Amendement 90
Sakis Arnaoutoglou

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. déplore que le cadre juridique actuel en matière de planification de l'espace maritime n'ait pas engendré de façon appropriée les avantages attendus pour la pêche; relève que la planification de l'espace maritime n'a pas contribué de façon importante à l'amélioration de la prévisibilité et de la stabilité pour les activités de pêche; signale le manque d'indicateurs mesurables en matière de pêche dans la planification de l'espace maritime;	7. déplore que le cadre juridique actuel en matière de planification de l'espace maritime n'ait pas engendré de façon appropriée les avantages attendus pour la pêche; relève que la planification de l'espace maritime n'a pas contribué de façon importante à l'amélioration de la prévisibilité et de la stabilité pour les activités de pêche; signale le manque d'indicateurs mesurables ***et propose un ensemble minimal d'indicateurs contraignants*** en matière de pêche dans la planification de l'espace maritime;

Or. el

Amendement 91
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. déplore que ***le cadre juridique actuel en matière*** de planification de l'espace maritime n'ait pas engendré de façon appropriée les avantages attendus pour la pêche; relève que la planification de l'espace maritime n'a pas contribué de	7. déplore que ***la mise en œuvre*** de ***la*** planification de l'espace maritime***, de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» et de la PCP actuelles*** n'ait pas engendré de façon appropriée les avantages attendus pour la pêche; relève que la

façon importante à l'amélioration de la prévisibilité et de la stabilité pour les activités de pêche; signale le manque d'indicateurs mesurables en matière de pêche dans la planification de l'espace maritime;

planification de l'espace maritime n'a pas contribué de façon importante à l'amélioration de la prévisibilité et de la stabilité pour les activités de pêche; signale le manque d'indicateurs mesurables en matière de ***durabilité de la*** pêche dans la planification de l'espace maritime;

Or. en

Amendement 92
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. rappelle que dans son rapport spécial 22/2023 intitulé: «Énergies marines renouvelables dans l'UE», la Cour des comptes européenne a souligné le risque de perte d'emplois dans le secteur de la pêche et a indiqué que la Cour ne pouvait pas quantifier les principales incidences économiques du développement des énergies marines renouvelables préparé par la Commission sur la pêche;

Or. en

Amendement 93
Sander Smit, Isabelle Le Callennec, Marco Falcone, Carmen Crespo Díaz, Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que la planification de l'espace maritime doit s'attaquer activement à la contraction de l'espace ayant une incidence sur la pêche, y

compris les effets cumulatifs de l'énergie en mer, des zones marines protégées, du transport maritime et des zones de défense, et éviter la marginalisation progressive des activités de pêche;

Or. en

Amendement 94
Magdalena Adamowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que les évaluations des effets de la planification de l'espace maritime sur la pêche devraient inclure une analyse socio-économique complète tenant compte notamment du point de vue des petites entreprises et des communautés côtières;

Or. pl

Amendement 95
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que, si le cadre juridique en matière de planification de l'espace maritime apporte des bienfaits marginaux à l'aquaculture, des améliorations s'imposent pour ce qui est de la désignation de l'espace maritime, de la reconnaissance du secteur, de la cohérence transfrontière, de la sécurité juridique ***et de l'accord*** de licences;	8. souligne que, si le cadre juridique en matière de planification de l'espace maritime apporte des bienfaits marginaux à l'aquaculture, des améliorations s'imposent pour ce qui est de la désignation de l'espace maritime, de la reconnaissance du secteur, de la cohérence transfrontière, de la sécurité juridique ***ainsi que des procédures d'accord*** de licences ***qui doivent être accélérées et assorties d'exigences environnementales claires,***

afin de maximiser les avantages socio-économiques de cette activité sans compromettre la protection des écosystèmes;

Or. pt

Amendement 96
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que, si le cadre juridique en matière de planification de l'espace maritime apporte des bienfaits marginaux à l'aquaculture, des améliorations s'imposent pour ce qui est de la désignation de l'espace maritime, de la reconnaissance du secteur, de la cohérence transfrontière, de la sécurité juridique et de l'accord de licences;	8. souligne que, si le cadre juridique en matière de planification de l'espace maritime apporte des bienfaits marginaux à l'aquaculture, des améliorations s'imposent pour ce qui est de la désignation de l'espace maritime, de la reconnaissance du secteur, de la cohérence transfrontière, de la sécurité juridique et de l'accord de licences; ***souligne en particulier le besoin d'une réelle politique commune de l'aquaculture, pour mieux prendre en compte ce secteur clé pour la sécurité alimentaire européenne;***

Or. fr

Amendement 97
Carmen Crespo Díaz

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que, si le cadre juridique en matière de planification de l'espace maritime apporte des bienfaits marginaux à l'aquaculture, des améliorations s'imposent pour ce qui est de la désignation de l'espace maritime, de la reconnaissance du	8. souligne que, si le cadre juridique en matière de planification de l'espace maritime apporte des bienfaits marginaux à l'aquaculture, des améliorations s'imposent pour ce qui est de la désignation de l'espace maritime, de la reconnaissance du

secteur, de la cohérence transfrontière, de la sécurité juridique et de l'accord de licences;	secteur, de la cohérence transfrontière, de la sécurité juridique et de l'accord ***accéléré*** de licences;

Or. es

Amendement 98
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. souligne que, si le cadre juridique en matière de planification de l'espace maritime apporte des bienfaits marginaux à l'aquaculture, des améliorations s'imposent pour ce qui est de la désignation de l'espace maritime, ***de la reconnaissance du secteur,*** de la cohérence transfrontière, de la sécurité juridique et de l'accord de licences;	8. souligne que, si le cadre juridique en matière de planification de l'espace maritime apporte des bienfaits marginaux à l'aquaculture, des améliorations s'imposent pour ce qui est de la désignation de l'espace maritime, de la cohérence transfrontière, de la sécurité juridique et de l'accord de licences;

Or. en

Amendement 99
Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. considérant l'intégration des secteurs de la pêche et de l'aquaculture dans la planification de l'espace maritime comme présentant un intérêt majeur compte tenu des pressions croissantes exercées sur les écosystèmes côtiers et marins et du potentiel considérable du secteur en matière d'économie et de sécurité alimentaire;

Or. hr

Amendement 100
Carmen Crespo Díaz

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. souligne que l'objectif consistant à réduire autant que possible les conflits entre les différents secteurs et acteurs de la mer n'a pas été atteint de façon substantielle, en particulier pour ce qui est de la pêche et de l'aquaculture;	9. souligne que l'objectif consistant à réduire autant que possible les conflits entre les différents secteurs et acteurs de la mer n'a pas été atteint de façon substantielle, en particulier pour ce qui est de la pêche et de l'aquaculture, ***qui ont vu leurs espaces réduits afin de fonctionner de manière compétitive;***

Or. es

Amendement 101
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. souligne que l'objectif consistant à réduire autant que possible les conflits entre les différents secteurs et acteurs de la mer n'a pas été atteint de façon substantielle, en particulier pour ce qui est de la pêche et de l'aquaculture;	9. souligne que l'objectif consistant à réduire autant que possible les conflits entre les différents secteurs et acteurs de la mer n'a pas été atteint de façon substantielle, en particulier pour ce qui est de la pêche et de l'aquaculture***, y compris la conchyliculture et les secteurs émergents tels que l'élevage d'algues marines***;

Or. en

Amendement 102
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. signale que la nature du conflit relatif à l'utilisation de l'espace maritime varie selon le type d'activités de pêche et d'aquaculture concernées et que ces activités peuvent aussi être en concurrence entre elles pour l'espace maritime; souligne que les principaux conflits ayant des répercussions sur la pêche sont la perte de zones de pêche due ***à l'exclusion de zones maritimes, les*** restrictions d'accès, la concurrence pour l'accès et la fragmentation spatiale, tandis que les principaux conflits qui concernent l'aquaculture sont le chevauchement des zonages, les préoccupations environnementales et la concurrence en matière de capture;	10. signale que la nature du conflit relatif à l'utilisation de l'espace maritime varie selon le type d'activités de pêche et d'aquaculture concernées et que ces activités peuvent aussi être en concurrence entre elles pour l'espace maritime; souligne que les principaux conflits ayant des répercussions sur la pêche sont la perte de zones de pêche due aux restrictions d'accès, la concurrence pour l'accès et la fragmentation spatiale, ***l'épuisement des populations halieutiques et la dégradation des écosystèmes marins, les effets du changement climatique et l'absence d'accès équitable aux possibilités de pêche*** tandis que les principaux conflits qui concernent l'aquaculture sont le chevauchement des zonages, les préoccupations environnementales et la concurrence en matière de capture;

Or. en

Amendement 103
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. signale que la nature du conflit relatif à l'utilisation de l'espace maritime varie selon le type d'activités de pêche et d'aquaculture concernées et que ces activités peuvent aussi être en concurrence entre elles pour l'espace maritime; souligne que les principaux conflits ayant des répercussions sur la pêche sont la perte de zones de pêche due ***à*** l'exclusion de zones	10. signale que la nature du conflit relatif à l'utilisation de l'espace maritime varie selon le type d'activités de pêche et d'aquaculture concernées et que ces activités peuvent aussi être en concurrence entre elles pour l'espace maritime; souligne que les principaux conflits ayant des répercussions sur la pêche sont la perte de zones de pêche due ***au déclin des***

maritimes, les restrictions d'accès, la concurrence pour l'accès et la fragmentation spatiale, tandis que les principaux conflits qui concernent l'aquaculture sont le chevauchement des zonages, les préoccupations environnementales et la concurrence en matière de capture;	***écosystèmes marins, la répartition inéquitable des quotas,*** l'exclusion de zones maritimes, les restrictions d'accès, la concurrence pour l'accès et la fragmentation spatiale, tandis que les principaux conflits qui concernent l'aquaculture sont le chevauchement des zonages, les préoccupations environnementales***, telles que la pollution et l'eutrophisation,*** et la concurrence en matière de capture;

Or. en

Amendement 104
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. signale que la nature du conflit relatif à l'utilisation de l'espace maritime varie selon le type d'activités de pêche et d'aquaculture concernées et que ces activités peuvent aussi être en concurrence entre elles pour l'espace maritime; souligne que les principaux conflits ayant des répercussions sur la pêche sont la perte de zones de pêche due à l'exclusion de zones maritimes, les restrictions d'accès, la concurrence pour l'accès et la fragmentation spatiale, tandis que les principaux conflits qui concernent l'aquaculture sont le chevauchement des zonages**,** les préoccupations environnementales ***et la concurrence en matière de capture***;	10. signale que la nature du conflit relatif à l'utilisation de l'espace maritime varie selon le type d'activités de pêche et d'aquaculture concernées et que ces activités peuvent aussi être en concurrence entre elles pour l'espace maritime; souligne que les principaux conflits ayant des répercussions sur la pêche sont la perte de zones de pêche due à l'exclusion de zones maritimes, les restrictions d'accès, la concurrence pour l'accès et la fragmentation spatiale, tandis que les principaux conflits qui concernent l'aquaculture sont le chevauchement des zonages et les préoccupations environnementales;

Or. it

Amendement 105
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. souligne que, notamment dans le bassin méditerranéen, le déploiement croissant de plateformes et d'infrastructures énergétiques en mer pose d'importantes restrictions spatiales aux activités de pêche, ce qui limite l'accès traditionnel aux zones de pêche et contribue à la fragmentation de l'espace maritime; relève que, bien que la concession des zones destinées à ces installations relève de la compétence des États membres, ces décisions ont une incidence directe sur les zones historiquement utilisées par la pêche et devraient donc être intégrées de manière cohérente dans les processus de planification de l'espace maritime, en garantissant une évaluation préalable des incidences socio-économiques sur le secteur de la pêche et une participation adéquate des pêcheurs, conformément aux principes d'évaluation des incidences et de consultation énoncés au paragraphe 29;

Or. it

Amendement 106
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. affirme que les parcs éoliens en mer peuvent avoir une incidence sur les pêcheries car ils modifient la répartition spatiale et l'abondance des espèces marines pêchées à des fins commerciales, peuvent être fermés pour des raisons de sécurité ou imposent une modification de

l'activité ou de la méthode de pêche, par exemple le passage d'une pêche active à passive;

Or. en

Amendement 107
Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. rappelle que la pêche et l'aquaculture ne sont pas des activités délocalisables, compte tenu de leur dépendance à l'égard de la localisation naturelle des ressources marines et de la nature des écosystèmes marins, et qu'elles sont étroitement liées à la chaîne de valeur des produits de la mer et à l'emploi dans les régions côtières;

Or. en

Amendement 108
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. regrette que ce soient généralement les flottes artisanales et à petite échelle qui subissent le plus les effets négatifs des utilisations concurrentes de l'espace marin;

Or. en

Amendement 109

Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que les zones prioritaires ou réservées ne bénéficient pas au secteur de la pêche, qui doit souvent opérer dans des espaces maritimes qui ne sont pas consacrés à des activités précises; relève que, si l'aquaculture se prête mieux, en principe, à l'existence de zones réservées, les approches varient considérablement entre les États membres ***et que les*** procédures d'accord de licence sont souvent lourdes;	11. souligne que les zones prioritaires ou réservées ne bénéficient pas au secteur de la pêche, qui doit souvent opérer dans des espaces maritimes qui ne sont pas consacrés à des activités précises***, de plus en plus résiduels par rapport aux autres activités***; relève que, si l'aquaculture se prête mieux, en principe, à l'existence de zones réservées, les approches varient considérablement entre les États membres***, parfois même au sein d'un même État, avec des*** procédures d'accord de licence sont souvent lourdes;

Or. it

Amendement 110
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne que les zones prioritaires ou réservées ne bénéficient pas au secteur de la pêche, qui doit souvent opérer dans des espaces maritimes qui ne sont pas consacrés à des activités précises; relève que, si l'aquaculture se prête mieux, en principe, à l'existence de zones réservées, les approches varient considérablement entre les États membres et que les procédures d'accord de licence sont souvent lourdes;	11. souligne que les zones prioritaires ou réservées ne bénéficient pas au secteur de la pêche, qui doit souvent opérer dans des espaces maritimes qui ne sont pas consacrés à des activités précises; relève que, si l'aquaculture***, y compris la diversification vers des espèces non fourragères telles que la culture d'algues marines,*** se prête mieux, en principe, à l'existence de zones réservées, les approches varient considérablement entre les États membres et que les procédures d'accord de licence sont souvent lourdes;

Or. en

Amendement 111
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. souligne ***que*** les zones ***prioritaires ou réservées ne bénéficient pas au secteur de la pêche, qui doit souvent opérer dans des espaces maritimes qui ne sont pas consacrés à des activités précises***; relève que***, si l'aquaculture se prête mieux, en principe, à l'existence de*** zones réservées, les approches varient considérablement entre les États membres et que les procédures d'accord de licence sont souvent lourdes;	11. souligne ***qu'il importe de ne pas limiter*** les zones ***de pêche, sauf dans les zones marines protégées bénéficiant d'une protection totale***; relève que ***les*** zones réservées ***fonctionnent mieux dans l'aquaculture***, ***bien que*** les approches varient considérablement entre les États membres et que les procédures d'accord de licence sont souvent lourdes;

Or. pt

Amendement 112
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne que la création et la gestion des aires marines protégées dans le cadre de la planification de l'espace maritime devraient reposer sur des évaluations scientifiques et socio-économiques solides et proportionnées, et permettre, lorsque cela est compatible avec les objectifs de conservation, la coexistence avec des activités de pêche durable, y compris par des mesures de gestion adaptées et différenciées;

Or. fr

Amendement 113
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. souligne l'importance de la pêche artisanale et côtière dans la mer Adriatique; met en exergue que la planification de l'espace maritime devrait tenir dûment compte de leurs besoins spécifiques en matière d'espace et de leurs activités de pêche traditionnelles, afin de préserver leur viabilité économique et leur patrimoine culturel;

Or. en

Amendement 114
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	11 bis. signale, aux fins du processus de planification, que la pêche est une activité dynamique; que les flottes évoluent en fonction des disponibilités saisonnières et des mouvements de stocks; note que certains engins de pêche nécessitent en outre d'importants espaces de manœuvre;

Or. it

Amendement 115
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que, si certains États membres ont établi des zones polyvalentes, l'approche fondée sur les projets est majoritaire lors de la mise en œuvre; souligne qu'une approche polyvalente se révèle très difficile à appliquer entre certaines activités, en particulier la pêche, la protection de la biodiversité et l'énergie océanique; relève qu'une approche polyvalente suscite également des préoccupations en matière d'assurance et de sécurité pour les pêcheurs et les travailleurs aquacoles;	12. souligne que, si certains États membres ont établi des zones polyvalentes, l'approche fondée sur les projets est majoritaire lors de la mise en œuvre; souligne qu'une approche polyvalente se révèle très difficile à appliquer entre certaines activités, en particulier la pêche, la protection de la biodiversité et l'énergie océanique; relève qu'une approche polyvalente suscite également des préoccupations en matière d'assurance et de sécurité pour les pêcheurs et les travailleurs aquacoles; ***souligne que, si l'utilisation polyvalente pourrait permettre de réduire les effets cumulés des activités humaines sur les écosystèmes marins, des lacunes considérables subsistent dans les connaissances concernant sa faisabilité et son incidence sur l'environnement;***

Or. en

Amendement 116
Siegbert Frank Droese, Volker Schnurrbusch

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. souligne que, si certains États membres ont établi des zones polyvalentes, l'approche fondée sur les projets est majoritaire lors de la mise en œuvre; souligne qu'une approche polyvalente se révèle très difficile à appliquer entre certaines activités, en particulier la pêche, la protection de la biodiversité et l'énergie océanique; relève qu'une approche polyvalente suscite également des préoccupations en matière d'assurance et de sécurité pour les pêcheurs et les travailleurs aquacoles;	12. souligne que, si certains États membres ont établi des zones polyvalentes, l'approche fondée sur les projets est majoritaire lors de la mise en œuvre; souligne qu'une approche polyvalente se révèle très difficile à appliquer entre certaines activités, en particulier la pêche, la protection de la biodiversité et l'énergie océanique***, et souligne que les solutions polyvalentes ne devraient pas être imposées par défaut lorsqu'elles compromettent la sécurité, la viabilité économique ou l'exercice effectif des activités de pêche***; relève qu'une approche

polyvalente suscite également des préoccupations en matière d'assurance et de sécurité pour les pêcheurs et les travailleurs aquacoles;

Or. en

Amendement 117
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que l'approche polyvalente devrait être promue de manière pragmatique et sur la base de critères techniques et scientifiques, en évitant les solutions purement théoriques qui ne répondent pas aux réalités opérationnelles de la pêche artisanale et de l'aquaculture; souligne que la compatibilité des utilisations doit reposer sur une évaluation cumulative des incidences des différentes activités menées dans un même espace, ainsi que sur une analyse rigoureuse de la sécurité et de la navigabilité de cet espace, en veillant toujours à la participation directe et effective des opérateurs des différents secteurs;

Or. pt

Amendement 118
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. souligne que la pêche artisanale joue un rôle essentiel dans l'emploi local,

la cohésion sociale et la transmission des savoir-faire traditionnels, et demande que la planification de l'espace maritime prenne pleinement en compte les besoins spécifiques de ce segment, notamment en matière d'accès à l'espace, de proximité des zones de pêche et de sécurité des activités;

Or. fr

Amendement 119
Sander Smit, Isabelle Le Callennec, Marco Falcone, Carmen Crespo Díaz, Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. appelle de ses vœux une approche réaliste et fondée sur des données probantes de la polyvalence, reconnaissant que la coexistence entre la pêche et l'énergie en mer reste limitée dans la pratique et ne devrait pas être utilisée pour justifier l'exclusion de la pêche de l'espace maritime;

Or. en

Amendement 120
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. salue les exemples réussis de ***partage des*** zones ***pour les activités***, tels que les infrastructures d'éolien en mer fixé ou flottant qui peuvent également servir à développer l'aquaculture et la	13. salue les exemples réussis de zones ***polyvalentes***, tels que les infrastructures d'éolien en mer fixé ou flottant qui peuvent également servir à développer l'aquaculture et la conchyliculture, des

conchyliculture, des habitats pour la faune et la flore marines ou encore des activités régénératrices;	habitats pour la faune et la flore marines ou encore des activités régénératrices***, ainsi que la pêche à faible incidence***; ***souligne que les parcs éoliens en mer devraient être installés en dehors des zones marines protégées et d'autres zones sensibles; met en exergue que si la restauration dans les parcs éoliens en mer devrait être encouragée lorsqu'elle est adaptée aux habitats locaux, elle ne devrait pas être prise en considération dans les objectifs de restauration;***

Or. en

Amendement 121
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. salue les exemples réussis de partage des zones pour les activités, tels que les infrastructures d'éolien en mer fixé ou flottant qui peuvent également servir à développer l'aquaculture et la conchyliculture, des habitats pour la faune et la flore marines ou encore des activités régénératrices;	13. salue les exemples réussis de partage des zones pour les activités, tels que les infrastructures d'éolien en mer fixé ou flottant qui peuvent également servir à développer l'aquaculture et la conchyliculture, des habitats pour la faune et la flore marines ou encore des activités régénératrices; ***reconnaît le potentiel de l'aqua- et de l'algoculture, ainsi que de la pêche passive, dans ces zones; souligne toutefois que davantage de recherches sont nécessaires pour évaluer leur incidence écologique et leur potentiel économique;***

Or. en

Amendement 122
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***salue*** les exemples réussis de partage des zones pour les activités, tels que les infrastructures d'éolien en mer fixé ou flottant qui peuvent également servir à développer l'aquaculture et la conchyliculture, des habitats pour la faune et la flore marines ou encore des activités régénératrices;	13. ***signale la nécessité de communications récentes de la part de la Commission sur*** les exemples réussis de partage des zones pour les activités, tels que les infrastructures d'éolien en mer fixé ou flottant qui peuvent également servir à développer l'aquaculture et la conchyliculture, des habitats pour la faune et la flore marines ou encore des activités régénératrices;

Or. fr

Amendement 123
Sander Smit, Isabelle Le Callennec, Marco Falcone, Carmen Crespo Díaz

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. demande une évaluation systématique et fondée sur des données scientifiques de la compatibilité entre la pêche et les différentes catégories de zones marines protégées, en évitant les exclusions automatiques lorsque les objectifs de conservation ne les justifient pas;

Or. en

Amendement 124
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite instamment les États membres à prendre en considération

l'incidence des énergies renouvelables en mer sur l'écosystème marin et les pêcheries lors du choix de leur bouquet énergétique;

Or. en

Amendement 125
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne que la coordination terre-mer reste l'une des principales faiblesses de la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime;	14. souligne que la coordination terre-mer reste l'une des principales faiblesses de la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime***, en particulier en ce qui concerne la pêche, les infrastructures et la connectivité portuaire, étant donné qu'aucune activité maritime n'est viable sans lien effectif avec le territoire terrestre***;

Or. pt

Amendement 126
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. souligne que la coordination terre-mer reste l'une des principales faiblesses de la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime;	14. souligne que la coordination terre-mer reste l'une des principales faiblesses de la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime***, en particulier le manque de prise en compte des effets de la pollution terrestre sur les écosystèmes marins au moment de prendre des mesures de protection de la biodiversité***;

Or. fr

Amendement 127
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 14 – point 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	(1) souligne que le lien entre les aires marines protégées (AMP) et la pêche dans la planification de l'espace maritime (PEM) devrait être abordé de manière stratégique afin de trouver un équilibre entre la conservation de la biodiversité et la durabilité socio-économique; met en exergue que, si les AMP restreignent certaines activités afin de protéger les écosystèmes, leur gestion efficace génère des effets positifs pour les zones adjacentes, notamment en raison des retombées sur les ressources halieutiques qui bénéficient au secteur de la pêche;

Or. pt

Amendement 128
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. 14 bis. souligne qu'il importe d'investir dans la construction, la modernisation et l'adaptation des ports de pêche, des sites de débarquement, des halles de criée et des installations connexes afin de garantir un accès sûr à la mer, d'améliorer les conditions de travail des pêcheurs et de renforcer la viabilité économique des communautés côtières; invite les États membres à veiller à ce que les plans issus de la planification de l'espace maritime soient cohérents

avec les investissements dans les infrastructures de pêche et à apporter un soutien ciblé aux pêcheurs touchés par les restrictions spatiales;

Or. en

Amendement 129
France Jamet, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. signale que la ***participation*** des parties prenantes et des communautés côtières au processus de planification de l'espace maritime a progressé mais qu'elle reste limitée***; déplore que cette participation soit souvent dénuée d'un engagement et d'une consultation précoces et formels, ce qui limite les chances d'influer véritablement sur les décisions de planification;***	15. signale que la ***consultation*** des parties prenantes et des communautés côtières au processus de planification de l'espace maritime a progressé mais qu'elle reste limitée ***en particulier pour les pêcheurs artisanaux;***

Or. fr

Amendement 130
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. signale que la participation des parties prenantes et des communautés côtières au processus de planification de l'espace maritime a progressé mais qu'elle reste limitée; déplore que cette participation soit souvent dénuée d'un engagement et d'une consultation précoces et formels, ce qui limite les chances d'influer véritablement sur les décisions de	15. signale que la participation des parties prenantes et des communautés côtières au processus de planification de l'espace maritime a progressé mais qu'elle reste limitée; déplore que cette participation soit souvent dénuée d'un engagement et d'une consultation précoces et formels, ce qui limite les chances d'influer véritablement sur les décisions de

planification;	planification; ***se félicite, à cet égard, du «dialogue sur la mise en œuvre» de la planification de l'espace maritime organisé par le commissaire Costas Kadis;***

Or. en

Amendement 131
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. relève de bons exemples de participation des parties prenantes dans certains États membres, comme des consultations nationales et des processus participatifs; regrette cependant le manque de dispositions contraignantes en matière de participation des parties prenantes; relève que cette absence entrave la participation des pêcheurs et des travailleurs aquacoles aux processus de consultation et de prise de décision;	16. relève de bons exemples de participation des parties prenantes dans certains États membres, comme des consultations nationales et des processus participatifs; regrette cependant le manque de dispositions contraignantes en matière de participation des parties prenantes; relève que cette absence entrave la participation des pêcheurs et des travailleurs aquacoles aux processus de consultation et de prise de décision***, en particulier sur la localisation des projets d'énergie renouvelable en mer***;

Or. fr

Amendement 132
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. relève de bons exemples de participation des parties prenantes dans certains États membres, comme des consultations nationales et des processus participatifs; regrette cependant le manque	16. relève de bons exemples de participation des parties prenantes dans certains États membres, comme des consultations nationales et des processus participatifs; regrette cependant le manque

de dispositions contraignantes en matière de participation des parties prenantes; relève que cette absence entrave la participation des pêcheurs ***et*** des travailleurs aquacoles aux processus de consultation et de prise de décision;	***de mise en œuvre de la part des États membres*** de ***la*** participation des parties prenantes; relève que cette absence entrave la participation des pêcheurs***,*** des travailleurs aquacoles***, des organisations non gouvernementales (ONG) environnementales et du public concerné*** aux processus de consultation et de prise de décision;

Or. en

Amendement 133
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. signale que la pêche et l'aquaculture sont souvent éclipsées par d'autres secteurs plus puissants ou plus importants sur le plan économique, tels que l'énergie renouvelable en mer; ***déplore*** que certains secteurs et opérateurs passent souvent outre aux processus de consultation, aux dépens d'acteurs moins ***organisés*** tels que les pêcheurs artisanaux;	17. signale que la pêche ***artisanale*** et ***les petits producteurs aquacoles*** sont souvent ***éclipsés*** par d'autres secteurs plus puissants ou plus importants sur le plan économique, tels que l'énergie renouvelable en mer; ***regrette*** que certains secteurs et opérateurs passent souvent outre aux processus de consultation, aux dépens d'acteurs moins ***puissants*** tels que les pêcheurs artisanaux; ***appelle de ses vœux des processus de consultation complets, accessibles et inclusifs avec toutes les parties prenantes, et en particulier les petits opérateurs tels que les petits pêcheurs;***

Or. en

Amendement 134
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. signale que la pêche et l'aquaculture sont souvent éclipsées par d'autres secteurs plus puissants ou plus importants sur le plan économique, tels que l'énergie renouvelable en mer; déplore que certains secteurs et opérateurs passent souvent outre aux processus de consultation, aux dépens d'acteurs moins organisés tels que les pêcheurs artisanaux;	17. signale que la pêche et l'aquaculture sont souvent éclipsées par d'autres secteurs plus puissants ou plus importants sur le plan économique, tels que l'énergie renouvelable en mer; déplore que certains secteurs et opérateurs passent souvent outre aux processus de consultation, aux dépens d'acteurs moins organisés tels que les pêcheurs artisanaux***, y compris les pêcheurs à pied, tels que les ramasseurs de coquillages***;

Or. en

Amendement 135
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne que la consultation et la participation équitable, effective et continue des parties prenantes à un stade précoce, en particulier des pêcheurs et des producteurs aquacoles et la mise en place de lignes directrices transparentes pourraient réduire les risques de conflits et créer des conditions de concurrence équitables entre les pêcheries et les énergies renouvelables en mer;

Or. en

Amendement 136
Sander Smit, Isabelle Le Callennec, Marco Falcone, Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

	17 bis. constate l'existence de déséquilibres structurels de pouvoir entre les secteurs maritimes, les utilisations industrielles telles que l'énergie en mer exerçant une influence disproportionnée, et demande la mise en place de mécanismes de gouvernance correcteurs afin de garantir une prise de décision équilibrée et transparente;

Or. en

Amendement 137
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***déplore*** le manque de données harmonisées et comparables concernant l'état de l'océan et des mers, les ressources halieutiques et les répercussions du changement climatique, ainsi que le manque de véritables données ***socio-économiques***; signale le manque d'harmonisation entre les systèmes de collecte des données des États membres;	18. ***regrette*** le manque de données harmonisées et comparables concernant l'état de l'océan et des mers, les ressources halieutiques et les répercussions du changement climatique, ainsi que le manque de véritables données ***sur le plan social et économique***; signale le manque d'harmonisation entre les systèmes de collecte des données des États membres;

Or. en

Amendement 138
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. attire l'attention sur l'incidence croissante des espèces exotiques envahissantes et sur l'expansion spatiale des espèces protégées sur les activités de pêche et d'aquaculture en raison d'autres

activités; souligne que la planification de l'espace maritime devrait être adaptative et fondée sur des données scientifiques actualisées afin de répondre à l'évolution de la dynamique des écosystèmes; demande une amélioration du suivi, de la collecte de données et de la coordination entre les autorités chargées de l'environnement et celles chargées de la pêche afin de veiller à ce que les mesures de conservation n'aient pas d'incidence disproportionnée sur les pêcheurs et à ce que des mécanismes d'atténuation et de compensation appropriés soient en place lorsque des restrictions sont imposées;

Or. en

Amendement 139
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne la nécessité de collecter et d'utiliser des données solides pour évaluer les incidences de la planification de l'espace maritime (PEM) sur les communautés côtières dépendantes de la pêche et de l'aquaculture;

Or. pt

Amendement 140
Sander Smit, Isabelle Le Callennec, Marco Falcone, Carmen Crespo Díaz, Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. demande une meilleure collecte

harmonisée des données et une cartographie systématique des activités de pêche en tant que condition préalable à une planification de l'espace maritime équitable et fondée sur des données probantes;

Or. en

Amendement 141
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. souligne qu'une mauvaise coordination des données, par exemple des références géospatiales incompatibles, et un décalage temporel, par exemple des cycles distincts de révision des plans issus de la planification de l'espace maritime, entravent la mise en œuvre d'une planification cohérente de l'espace maritime et d'une approche fondée sur les écosystèmes;	19. souligne qu'une mauvaise coordination des données, par exemple des références géospatiales incompatibles, et un décalage temporel, par exemple des cycles distincts de révision des plans issus de la planification de l'espace maritime, entravent la mise en œuvre d'une planification cohérente de l'espace maritime et d'une approche fondée sur les écosystèmes; ***rappelle que les outils de modélisation, de cartographie et d'analyse spatiale constituent des aides à la décision et ne sauraient se substituer au débat démocratique ni à l'arbitrage politique;***

Or. fr

Amendement 142
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne qu'un manque d'alignement entre les efforts nationaux en matière de désignation des zones

marines protégées (ZMP) et la planification et la mise en œuvre de l'espace maritime entraîne une gouvernance fragmentée et peut entraver la mise en œuvre d'une approche cohérente et fondée sur les écosystèmes de la planification de l'espace maritime;

Or. en

Amendement 143
Stephen Nikola Bartulica

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne, notamment, que les plans issus de la planification de l'espace maritime doivent être fondés sur des données et des informations fiables afin d'éviter toute charge administrative supplémentaire, et qu'il est essentiel que les États membres utilisent les meilleures données et informations disponibles;

Or. hr

Amendement 144
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. signale la nécessité d'une approche plus globale et d'une meilleure coordination entre les actes législatifs pertinents de l'Union, en particulier entre la directive sur la planification de l'espace maritime et la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin», afin de garantir une	20. signale la nécessité d'une approche plus globale et d'une meilleure coordination entre les actes législatifs pertinents de l'Union, en particulier entre la directive sur la planification de l'espace maritime et la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin», afin de garantir une

application cohérente et efficace de la planification de l'espace maritime;	application cohérente et efficace de ***l'approche fondée sur les écosystèmes dans*** la planification de l'espace maritime***, dans le but de parvenir à un bon état écologique***;

Or. en

Amendement 145
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. signale la nécessité d'une approche plus globale et d'une meilleure coordination entre les actes législatifs pertinents de l'Union, en particulier entre la directive sur la planification de l'espace maritime et la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin», afin de garantir une application cohérente et efficace de la planification de l'espace maritime;	20. signale la nécessité d'une approche plus globale et d'une meilleure coordination entre les actes législatifs pertinents de l'Union, en particulier entre la directive sur la planification de l'espace maritime***, la PCP*** et la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin», afin de garantir une application cohérente et efficace de la planification de l'espace maritime;

Or. en

Amendement 146
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. estime que l'importance stratégique de la sécurité alimentaire devrait être mieux ancrée dans la directive sur la planification de l'espace maritime et qu'il convient de renforcer la contribution de la directive à cet égard; demande, à cette fin, que la directive reconnaisse la production alimentaire

dans l'Union comme l'un de ses objectifs stratégiques;

Or. en

Amendement 147
Sander Smit, Isabelle Le Callennec, Marco Falcone, Carmen Crespo Díaz, Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. souligne que la planification de l'espace maritime doit respecter pleinement la politique commune de la pêche en tant que cadre exclusif de gestion de la pêche et ne doit pas introduire de facto des mesures de gestion de la pêche au moyen de restrictions spatiales;

Or. en

Amendement 148
France Jamet, António Tânger Corrêa, Ton Diepeveen

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. Ajoute que l'on ne pourra pas espérer tirer pleinement partie des avantages d'une bonne planification maritime pour la pêche sans une réforme de fond de la Politique Commune de la Pêche;

Or. fr

Amendement 149

Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. estime que les plans issus de la planification de l'espace maritime devraient mieux refléter les besoins spatiaux, environnementaux et socio-économiques, ainsi que les spécificités de chaque bassin maritime; signale que les États membres devraient renforcer la coordination entre les autorités d'utilisation des terres et les autorités maritimes lorsqu'ils élaborent les plans issus de la planification de l'espace maritime et les mettent en œuvre;	21. estime que les plans issus de la planification de l'espace maritime devraient mieux refléter les besoins spatiaux, environnementaux et socio-économiques, ainsi que les spécificités de chaque bassin maritime; signale que les États membres devraient renforcer la coordination entre les autorités d'utilisation des terres et les autorités maritimes lorsqu'ils élaborent les plans issus de la planification de l'espace maritime et les mettent en œuvre ***et intègrent des évaluations des conséquences des activités terrestres sur les eaux littorales***;

Or. fr

Amendement 150
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. estime que les plans issus de la planification de l'espace maritime devraient mieux refléter les besoins spatiaux, environnementaux et socio-économiques, ainsi que les spécificités de chaque bassin maritime; ***signale que les États membres devraient renforcer la coordination entre les autorités d'utilisation des terres et les autorités maritimes*** lorsqu'ils élaborent les plans issus de la planification de l'espace maritime et les mettent en œuvre;	21. estime que les plans issus de la planification de l'espace maritime devraient mieux refléter les besoins spatiaux, environnementaux et socio-économiques, ainsi que les spécificités de chaque bassin maritime; ***met en exergue que,*** lorsqu'ils élaborent les plans issus de la planification de l'espace maritime et les mettent en œuvre***, les États membres devraient tenir compte des spécificités régionales, au moyen d'une approche régionalisée, et qu'il convient de garantir un rôle plus important aux régions et aux autorités locales***;

Or. en

Amendement 151
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. estime que les plans issus de la planification de l'espace maritime devraient mieux refléter les besoins spatiaux, environnementaux et socio-économiques, ainsi que les spécificités de chaque bassin maritime; signale que les États membres devraient renforcer la coordination entre les autorités d'utilisation des terres et les autorités maritimes lorsqu'ils élaborent les plans issus de la planification de l'espace maritime et les mettent en œuvre;	21. estime que les plans issus de la planification de l'espace maritime devraient mieux refléter les besoins spatiaux, environnementaux et socio-économiques, ainsi que les spécificités de chaque bassin maritime ***et prendre en considération les spécificités des régions insulaires et ultrapériphériques***; signale que les États membres devraient renforcer la coordination entre les autorités d'utilisation des terres et les autorités maritimes lorsqu'ils élaborent les plans issus de la planification de l'espace maritime et les mettent en œuvre;

Or. it

Amendement 152
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. estime que les plans issus de la planification de l'espace maritime devraient mieux refléter les besoins spatiaux, environnementaux et socio-économiques, ainsi que les spécificités de chaque ***bassin maritime***; signale que les États membres devraient renforcer la coordination entre les autorités d'utilisation des terres et les autorités maritimes lorsqu'ils élaborent les plans issus de la	21. estime que les plans issus de la planification de l'espace maritime devraient mieux refléter les besoins spatiaux, environnementaux et socio-économiques, ainsi que les spécificités de ***la zone économique exclusive de*** chaque ***État membre***; signale que les États membres devraient renforcer la coordination entre les autorités d'utilisation des terres et les autorités maritimes

planification de l'espace maritime et les mettent en œuvre;	lorsqu'ils élaborent les plans issus de la planification de l'espace maritime et les mettent en œuvre***, y compris dans les régions ultrapériphériques***;

Or. pt

Amendement 153
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. estime que les plans issus de la planification de l'espace maritime devraient mieux refléter les besoins spatiaux, environnementaux et socio-économiques, ainsi que les spécificités de chaque bassin maritime; signale que les États membres devraient renforcer la coordination entre les autorités d'utilisation des terres et les autorités maritimes lorsqu'ils élaborent les plans issus de la planification de l'espace maritime et les mettent en œuvre;	21. estime que les plans issus de la planification de l'espace maritime devraient mieux refléter les besoins spatiaux, environnementaux et socio-économiques, ainsi que les spécificités de chaque bassin maritime***, y compris ceux des régions ultrapériphériques***; signale que les États membres devraient renforcer la coordination entre les autorités d'utilisation des terres et les autorités maritimes lorsqu'ils élaborent les plans issus de la planification de l'espace maritime et les mettent en œuvre;

Or. fr

Amendement 154
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. appelle à une reconnaissance de la pêche et de l'aquaculture comme étant des secteurs stratégiques et d'intérêt public majeur pour la sécurité et la souveraineté de l'Union européenne, en particulier la sécurité alimentaire;

demande par conséquent que ces activités traditionnellement présentes sur toutes les façades maritimes soient prises en compte de manière prioritaire dans la planification de l'espace maritime, en particulier pour les segments qui ne sont pas délocalisables;

Or. fr

Amendement 155
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne la nécessité pour les États membres de renforcer la coordination tant entre les États membres qu'au sein des États membres, en particulier entre les autorités nationales et régionales, ainsi que la coordination horizontale entre les autorités responsables, entre autres, des politiques de l'environnement, de la pêche, de l'énergie et des transports lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes de planification de l'espace maritime, afin de garantir une approche cohérente et intégrée;

Or. en

Amendement 156
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. estime que la planification de l'espace maritime devrait définir des exigences minimales pour la coexistence

des activités économiques en mer;

Or. it

Amendement 157
Siegbert Frank Droese, Volker Schnurrbusch

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. appelle de ses vœux la mise en œuvre d'une approche polyvalente et équilibrée de la planification de l'espace maritime, afin de réduire autant que possible les effets néfastes sur la pêche et sur l'aquaculture ainsi que de veiller à ce que ces activités ne soient pas exclues de l'espace maritime; estime que le développement de certaines activités liées à l'économie bleue ne doit pas se faire au détriment de la production de produits de la mer, de la souveraineté alimentaire ***ni de la préservation de la biodiversité marine***;	22. appelle de ses vœux la mise en œuvre d'une approche polyvalente et équilibrée de la planification de l'espace maritime, afin de réduire autant que possible les effets néfastes sur la pêche et sur l'aquaculture ainsi que de veiller à ce que ces activités ne soient pas exclues de l'espace maritime; estime que le développement de certaines activités liées à l'économie bleue ne doit pas se faire au détriment de la production de produits de la mer, de la ***capacité de pêche existante et de la*** souveraineté alimentaire***, en particulier dans les zones maritimes où la perte de zones de pêche augmenterait encore la dépendance de l'Union à l'égard des importations de produits de la mer en dehors de l'Union***;

Or. en

Amendement 158
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. appelle de ses vœux la mise en œuvre d'une approche polyvalente et équilibrée de la planification de l'espace maritime***, afin de réduire autant que***	22. appelle de ses vœux la mise en œuvre d'une approche polyvalente et équilibrée de la planification de l'espace maritime ***conforme à la directive***

possible les effets néfastes sur la pêche et sur l'aquaculture ainsi que de veiller à ce que ces activités ne soient pas exclues de l'espace maritime; estime que le développement de certaines activités liées à l'économie bleue ne doit pas se faire au détriment de la production de produits de la mer, de la souveraineté alimentaire ni de la préservation de la biodiversité marine;

2014/52/UE par une approche visant à éviter les effets néfastes ***sur la ressource halieutique, aquacole et la biodiversité donc*** sur la pêche et sur l'aquaculture ainsi que de veiller à ce que ces activités ne soient pas exclues de l'espace maritime; estime que le développement de certaines activités liées à l'économie bleue ne doit pas se faire au détriment de la production de produits de la mer, de la souveraineté alimentaire ni de la préservation de la biodiversité marine;

Or. fr

Amendement 159
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. appelle de ses vœux la mise en œuvre d'une approche polyvalente et équilibrée de la planification de l'espace maritime, afin de réduire autant que possible les effets néfastes sur la pêche et sur l'aquaculture ainsi que de veiller à ce que ces activités ne soient pas exclues de l'espace maritime; estime que le développement de certaines activités liées à l'économie bleue ne doit pas se faire au détriment de ***la production de produits de la mer, de la souveraineté alimentaire ni de la préservation de*** la biodiversité marine;	22. appelle de ses vœux la mise en œuvre d'une approche polyvalente et équilibrée de la planification de l'espace maritime, afin de réduire autant que possible les effets néfastes sur la pêche et sur l'aquaculture ainsi que de veiller à ce que ces activités ne soient pas exclues de l'espace maritime; estime que le développement de certaines activités liées à l'économie bleue ne doit pas se faire au détriment de ***systèmes alimentaires durables et résilients et de la nécessité urgente de préserver et de restaurer*** la biodiversité marine ***compte tenu de la triple crise planétaire***;

Or. en

Amendement 160
France Jamet, António Tânger Corrêa, Ton Diepeveen

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. appelle de ses vœux la mise en œuvre d'une approche polyvalente et équilibrée de la planification de l'espace maritime, ***afin de réduire autant que possible les effets néfastes sur la*** pêche et ***sur l'aquaculture ainsi que de veiller à ce que ces activités*** ne soient pas exclues de l'espace maritime; estime que le développement de certaines activités liées à l'économie bleue ne doit pas se faire au détriment de la production de produits de la mer, de la souveraineté alimentaire ni de la préservation de la biodiversité marine;	22. appelle de ses vœux la mise en œuvre d'une approche polyvalente et équilibrée de la planification de l'espace maritime, ***pour que les activités de*** pêche et ***d'aquaculture ne soient pas impactées négativement sur le plan économique et social en veillant à ce qu'elles*** ne soient pas ***davantage*** exclues de l'espace maritime; estime que le développement de certaines activités liées à l'économie bleue ne doit pas se faire au détriment de la production de produits de la mer, de la souveraineté alimentaire ni de la préservation de la biodiversité marine;

Or. fr

Amendement 161
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. appelle de ses vœux la mise en œuvre d'une approche polyvalente et équilibrée de la planification de l'espace maritime, afin de ***réduire autant que possible*** les effets néfastes sur la pêche et sur l'aquaculture ainsi que de veiller à ce que ces activités ne soient pas exclues de l'espace maritime; estime que le développement de certaines activités liées à l'économie bleue ne doit pas se faire au détriment de la production de produits de la mer, de la souveraineté alimentaire ni de la préservation de la biodiversité marine;	22. appelle de ses vœux la mise en œuvre d'une approche ***ascendante,*** polyvalente et équilibrée de la planification de l'espace maritime, afin de ***proscrire*** les effets néfastes sur la pêche et sur l'aquaculture ainsi que de veiller à ce que ces activités ne soient pas exclues de l'espace maritime; estime que le développement de certaines activités liées à l'économie bleue ne doit pas se faire au détriment de la production de produits de la mer, de la souveraineté alimentaire ni de la préservation de la biodiversité marine;

Or. fr

Amendement 162
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. propose d'évaluer la combinaison et l'intégration de parcs éoliens en mer dans les zones maritimes protégées au regard d'objectifs clairement définis de conservation des habitats et de la biodiversité, notamment ceux relatifs aux ressources halieutiques; souligne que des comités de gestion devraient être mis en place dans ces zones maritimes protégées pour permettre une meilleure coexistence des activités et que l'approbation de l'autorité compétente en charge de ces zones marines protégées doit être donnée; souligne que les parcs éoliens en mer devraient, dans la mesure du possible, être placés dans des zones moins adaptées à la pêche, afin de réduire au minimum les incidences négatives sur le secteur de la pêche;

Or. en

Amendement 163
Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. estime que la planification de l'espace maritime doit adopter une approche dynamique et adaptative, tenant compte de l'évolution du milieu marin et des ressources marines, en utilisant des données et des indicateurs scientifiques et socio-économiques régulièrement mis à jour, en particulier lors de l'établissement de zones susceptibles d'exclure les

activités de pêche telles que les parcs éoliens en mer et la désignation de certaines zones marines protégées;

Or. en

Amendement 164
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. demande aux États membres de mettre en place des mécanismes de gouvernance inclusifs dans le cadre de la planification de l'espace maritime, garantissant la participation directe et structurée des pêcheurs, y compris de la pêche artisanale ou d'Organisation Régionale de Gestion des Pêches (ORGP) et des parties prenantes, aux processus de décision, de suivi et de révision des plans;

Or. fr

Amendement 165
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. invite la Commission et ses États membres, dans le cadre de la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime, à donner la priorité au développement d'une économie bleue à faible incidence, équitable et régénérative, dans le respect des limites planétaires;

Or. en

Amendement 166
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. signale la nécessité d'un plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient ***la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires*** pour la pêche***, adaptés*** aux différents segments de flotte ***et ressources halieutiques***, ainsi qu'aux bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques;	23. signale la nécessité d'un plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient ***une approche flexible*** pour la pêche ***compte tenu des déplacements et de l'évolution de la ressource halieutique, adaptée*** aux différents segments de flotte, ainsi qu'aux bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques; ***demande que l'élaboration, la mise en œuvre et la révision des plans issus de la planification de l'espace maritime soient systématiquement accompagnées d'évaluations d'impact social et territorial, portant notamment sur l'emploi, les conditions de travail, la sécurité des pêcheurs et la viabilité des communautés côtières;***

Or. fr

Amendement 167
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. signale la nécessité d'un plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux	23. signale la nécessité d'un plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux

bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques;	bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques; ***note que des restrictions étendues et soudaines risquent d'accélérer les processus d'abandon et d'effacement de traditions séculaires dans les communautés côtières; demande qu'une attention particulière soit accordée aux régions insulaires et ultrapériphériques, particulièrement vulnérables aux effets économiques et sociaux de la perte d'espace maritime;***

Or. it

Amendement 168
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. signale la nécessité ***d'un*** plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques;	23. signale la nécessité ***d'un*** plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques; ***souligne la nécessité, en particulier, d'augmenter le nombre de zones réservées à la petite pêche côtière à faible impact dans la zone des 12 milles marins et étayées par des régimes de cogestion;***

Or. en

Amendement 169
Carmen Crespo Díaz

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. signale la nécessité d'un plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques;	23. signale la nécessité d'un plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques***, ainsi que la reconnaissance juridique des zones de pêche traditionnelles, en mettant en place des mécanismes visant à les protéger de l'exclusion par d'autres activités maritimes***;

Or. es

Amendement 170
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. signale la nécessité ***d'un*** plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux bassins maritimes***, et fondées*** sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques;	23. signale la nécessité ***d'accorder une plus grande attention et un*** plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux bassins maritimes***; ce zonage spatial devrait reposer*** sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques ***et respecter les lieux de pêche historiques et traditionnels, ainsi que les lieux d'aquaculture traditionnels***;

Or. en

Amendement 171
Sander Smit, Isabelle Le Callennec, Marco Falcone, Carmen Crespo Díaz, Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. signale la nécessité ***d'un*** plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques;	23. signale la nécessité ***d'un*** plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques ***ainsi que sur des données historiques relatives à l'utilisation, afin d'éviter de nouvelles pertes de zones de pêche et le déplacement cumulé des flottes***;

Or. en

Amendement 172
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. signale la nécessité ***d'un*** plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques;	23. signale la nécessité d'un plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime ***tout en donnant la priorité à la restauration des habitats et à la reconstitution des stocks halieutiques***; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires ***spécifiquement*** pour la pêche ***artisanale***, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux

bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques;

Or. en

Amendement 173
Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. signale la nécessité ***d'un*** plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques;	23. signale la nécessité ***d'un*** plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations ***et indicateurs*** scientifiques et socio-économiques ***afin d'apporter davantage de visibilité et de prévisibilité au secteur de la pêche***;

Or. en

Amendement 174
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. signale la nécessité ***d'un*** plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources ***halieutiques***, ainsi qu'aux bassins maritimes, et fondées sur de solides	23. signale la nécessité ***d'un*** plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, ***la pêche aux coquillages et la mytiliculture*** adaptés aux différents segments de flotte et ressources ***en matière de pêche et de***

évaluations scientifiques et socio-économiques;

coquillages, ainsi qu'aux bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques;

Or. en

Amendement 175
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. signale la nécessité d'un plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux ***bassins maritimes***, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques;	23. signale la nécessité d'un plus grand soutien à la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient ***le fait de mener une étude de faisabilité quant à*** la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux ***zones économiques exclusives de chaque État membre***, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques;

Or. pt

Amendement 176
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. signale la nécessité ***d'un plus grand soutien à*** la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires pour la pêche, adaptés aux différents segments de flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux	23. signale la nécessité ***d'une prise en compte systématique de*** la pêche ***et de l'aquaculture*** dans le cadre de la planification de l'espace maritime; soutient la création d'un zonage spatial clair et de zones prioritaires ***fonctionnelles*** pour la pêche, adaptés aux différents segments de

bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques;	flotte et ressources halieutiques, ainsi qu'aux bassins maritimes, et fondées sur de solides évaluations scientifiques et socio-économiques;

Or. fr

Amendement 177
Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. souligne la nécessité de renforcer la recherche sur la cartographie et la modélisation des zones de pêche et des ressources halieutiques; estime que la délimitation des zones prioritaires pour la pêche et la planification des activités de pêche doivent adopter une approche dynamique afin de s'adapter aux phénomènes de changement et de migration des stocks halieutiques affectant les zones de répartition historiques;

Or. en

Amendement 178
Sander Smit, Isabelle Le Callennec, Marco Falcone, Carmen Crespo Díaz, Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. invite la Commission et les États membres à reconnaître la pêche comme un utilisateur stratégique et prioritaire de l'espace maritime, essentiel à la souveraineté et à la sécurité alimentaires de l'Union, à l'emploi côtier et à

l'autonomie stratégique, et à tenir compte explicitement de ce statut dans les plans issus de la planification de l'espace maritime et dans la prochaine révision de la directive sur la planification de l'espace maritime;

Or. en

Amendement 179
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. demande à la Commission européenne et aux États membres de veiller à ce que les programmes de planification de l'espace maritime reflètent explicitement les besoins spatiaux, environnementaux et socio-économiques de la pêche artisanale et de l'aquaculture;

Or. pt

Amendement 180
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. demande, à cet égard, une approche différenciée de la gestion de la pêche artisanale qui comprenne un accès préférentiel à l'intérieur de la zone des 12 milles marins pour la pêche artisanale, les activités à faible incidence et les projets de conservation;

Or. en

Amendement 181
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite la Commission et les États membres à intégrer davantage l'aquaculture et la conchyliculture à la planification de l'espace maritime, ainsi qu'à reconnaître les services écosystémiques fournis par l'aquaculture à faible niveau trophique; appelle à désigner des espaces maritimes consacrés aux zones de développement de l'aquaculture dans le cadre la planification de l'espace maritime; demande que les procédures d'accord de licences soient facilitées et que les obstacles réglementaires au développement des activités susmentionnées soient réduits;	24. invite la Commission et les États membres à intégrer davantage l'aquaculture et la conchyliculture à la planification de l'espace maritime, ainsi qu'à reconnaître les services écosystémiques fournis par l'aquaculture à faible niveau trophique; appelle à désigner des espaces maritimes consacrés aux zones de développement de l'aquaculture ***à faible niveau trophique*** dans le cadre la planification de l'espace maritime; demande que les procédures d'accord de licences soient facilitées et que les obstacles réglementaires au développement des activités susmentionnées soient réduits; ***demande que des mesures d'incitation soient prises en priorité pour stimuler le développement durable de l'aquaculture régénérative à faible niveau trophique, y compris la diversification vers des espèces non fourragères telles que la culture d'algues marines;***

Or. en

Amendement 182
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite la Commission et les États membres à ***intégrer davantage***	24. invite la Commission et les États membres à ***réfléchir à une réelle politique***

l'aquaculture et la conchyliculture à la planification de l'espace maritime, ainsi qu'à reconnaître les services écosystémiques fournis par l'aquaculture à faible niveau trophique; appelle à désigner des espaces maritimes consacrés aux zones de développement de l'aquaculture dans le cadre la planification de l'espace maritime; demande que les procédures d'accord de licences soient facilitées et que les obstacles réglementaires au développement des activités susmentionnées soient réduits;	***aquacole commune de l'UE sur le même principe que la Politique commune de la pêche, incluant*** la conchyliculture ***et l'algoculture, afin de mieux prendre en compte l'aquaculture, la conchyliculture et l'algoculture dans les arbitrages liés*** à la planification de l'espace maritime, ainsi qu'à reconnaître les services écosystémiques fournis par l'aquaculture à faible niveau trophique; appelle à désigner des espaces maritimes consacrés aux zones de développement de l'aquaculture dans le cadre la planification de l'espace maritime; demande que les procédures d'accord de licences soient facilitées et que les obstacles réglementaires au développement des activités susmentionnées soient réduits;

Or. fr

Amendement 183
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite la Commission et les États membres à intégrer davantage l'aquaculture et la conchyliculture à la planification de l'espace maritime, ainsi qu'à reconnaître les services écosystémiques fournis par l'aquaculture à faible niveau trophique; appelle à désigner des espaces maritimes consacrés aux zones de développement de l'aquaculture dans le cadre la planification de l'espace maritime; demande que les procédures d'accord de licences soient facilitées et que les obstacles réglementaires au développement des activités susmentionnées soient réduits;	24. invite la Commission et les États membres à intégrer davantage l'aquaculture et la conchyliculture***, ainsi que la pêche à pied, y compris la pêche aux coquillages,*** à la planification de l'espace maritime, ainsi qu'à reconnaître les services écosystémiques fournis par l'aquaculture à faible niveau trophique; appelle à désigner des espaces maritimes consacrés aux zones de développement de l'aquaculture dans le cadre la planification de l'espace maritime; demande que les procédures d'accord de licences soient facilitées et que les obstacles réglementaires au développement des activités susmentionnées soient réduits;

Or. en

Amendement 184
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite la Commission et les États membres à intégrer davantage l'aquaculture et la conchyliculture à la planification de l'espace maritime, ainsi qu'à reconnaître les services écosystémiques fournis par l'aquaculture à faible niveau trophique; appelle à désigner des espaces maritimes consacrés aux zones de développement de l'aquaculture dans le cadre la planification de l'espace maritime; demande que les procédures d'accord de licences soient facilitées et que les obstacles réglementaires au développement des activités susmentionnées soient réduits;	24. invite la Commission et les États membres à intégrer davantage l'aquaculture et la conchyliculture à la planification de l'espace maritime, ainsi qu'à reconnaître les services écosystémiques fournis par l'aquaculture à faible niveau trophique ***en protégeant l'aquaculture extensive***; appelle à désigner des espaces maritimes consacrés aux zones de développement de l'aquaculture dans le cadre la planification de l'espace maritime; demande que les procédures d'accord de licences soient facilitées et que les obstacles réglementaires au développement des activités susmentionnées soient réduits;

Or. en

Amendement 185
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. invite la Commission et les États membres à intégrer davantage l'aquaculture et la conchyliculture à la planification de l'espace maritime, ainsi qu'à reconnaître les services écosystémiques fournis par l'aquaculture à faible niveau trophique; appelle à désigner des espaces maritimes consacrés aux zones de développement de l'aquaculture dans le cadre la planification de l'espace maritime;	24. invite la Commission et les États membres à intégrer davantage l'aquaculture et la conchyliculture à la planification de l'espace maritime, ainsi qu'à reconnaître les services écosystémiques fournis par l'aquaculture à faible niveau trophique ***et à faible intensité de carbone***; appelle à désigner des espaces maritimes consacrés aux zones de développement de l'aquaculture ***à faible***

demande que les procédures d'accord de licences soient facilitées ***et que les obstacles réglementaires au*** développement des activités susmentionnées ***soient réduits***;	***niveau trophique et de carbone*** dans le cadre la planification de l'espace maritime; demande que les procédures d'accord de licences soient facilitées ***pour le*** développement des activités susmentionnées;

Or. en

Amendement 186
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. invite la Commission et les États membres à favoriser l'innovation et le transfert de technologies dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, entre autres par des mesures incitatives en faveur des technologies numériques de surveillance, d'automatisation et de gestion intelligente des installations, ainsi que par l'aide aux projets pilotes et de démonstration, y compris des formes innovantes d'aquaculture durable telles que l'aquaculture multitrophique intégrée (AMTI) et l'introduction d'espèces à faible incidence sur l'environnement; demande que l'innovation technologique et la modernisation productive soient un axe prioritaire de la future réforme de la politique commune de la pêche et de ses instruments financiers afin de renforcer la résilience économique, la compétitivité et la durabilité environnementale du secteur de la pêche de l'Union;

Or. it

Amendement 187
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. invite la Commission et les États membres à donner la priorité à la création de réseaux gérés efficacement d'aires marines protégées (AMP) écologiquement connectées;

Or. en

Amendement 188
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. pointe la nécessité, dans le cadre de la planification de l'espace maritime, d'une gouvernance transparente associant de multiples acteurs; invite les États membres à veiller à la participation précoce, systématique, significative et continue des parties prenantes pertinentes aux processus de planification de l'espace maritime et à leurs résultats finaux, ainsi qu'à inclure des retours d'informations transparents sur l'utilisation des contributions des parties prenantes lors de la prise de décisions; demande un traitement équitable de toutes les parties prenantes et communautés côtières;	25. pointe la nécessité, dans le cadre de la planification de l'espace maritime, d'une gouvernance transparente associant de multiples acteurs; invite les États membres à veiller à la participation précoce, systématique, significative et continue des parties prenantes pertinentes aux processus de planification de l'espace maritime et à leurs résultats finaux, ainsi qu'à inclure des retours d'informations transparents sur l'utilisation des contributions des parties prenantes lors de la prise de décisions; demande un traitement équitable de toutes les parties prenantes et communautés côtières ***au moyen de formats de consultation transparents accessibles à toutes les parties prenantes, quels que soient leurs moyens financiers, administratifs et organisationnels***;

Or. en

Amendement 189

Nora Junco García, Bert-Jan Ruissen, Stephen Nikola Bartulica, Giuseppe Milazzo, Emmanouil Fragkos, Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. pointe la nécessité, dans le cadre de la planification de l'espace maritime, d'une gouvernance transparente associant de multiples acteurs; invite les États membres à veiller à la participation précoce, systématique, significative et continue des parties prenantes pertinentes aux processus de planification de l'espace maritime et à leurs résultats finaux, ainsi qu'à inclure des retours d'informations transparents sur l'utilisation des contributions des parties prenantes lors de la prise de décisions; demande un traitement équitable de toutes les parties prenantes et communautés côtières;	25. pointe la nécessité, dans le cadre de la planification de l'espace maritime, d'une gouvernance transparente associant de multiples acteurs; invite les États membres à veiller à la participation précoce, systématique, significative et continue des parties prenantes pertinentes aux processus de planification de l'espace maritime et à leurs résultats finaux, ainsi qu'à inclure des retours d'informations transparents sur l'utilisation des contributions des parties prenantes lors de la prise de décisions; demande un traitement équitable de toutes les parties prenantes et communautés côtières; ***relève le rôle essentiel de la pêche en tant qu'activité économique stratégique et pilier de la cohésion sociale dans les zones côtières.***

Or. es

Amendement 190
Sander Smit, Isabelle Le Callennec, Marco Falcone, Carmen Crespo Díaz, Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. pointe la nécessité, dans le cadre de la planification de l'espace maritime, d'une gouvernance transparente associant de multiples acteurs; invite les États membres à veiller à la participation précoce, systématique, significative et continue des parties prenantes pertinentes ***aux*** processus ***de planification de l'espace maritime et à leurs*** résultats finaux, ainsi qu'à inclure des	25. pointe la nécessité, dans le cadre de la planification de l'espace maritime, d'une gouvernance transparente associant de multiples acteurs; invite les États membres à veiller à la participation ***obligatoire,*** précoce, systématique, significative et continue des parties prenantes***, y compris les conseils consultatifs et les pêcheurs, à toutes les étapes de la***

retours d'informations transparents sur l'utilisation des contributions des parties prenantes lors de la prise de décisions; demande un traitement équitable de toutes les parties prenantes et communautés côtières;

conception de la planification de l'espace maritime, de ses processus***,*** de ***sa mise en œuvre, de ses*** résultats finaux ***et de sa révision***, ainsi qu'à inclure des retours d'informations transparents sur l'utilisation des contributions des parties prenantes lors de la prise de décisions; demande un traitement équitable de toutes les parties prenantes et communautés côtières;

Or. en

Amendement 191
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. pointe la nécessité, dans le cadre de la planification de l'espace maritime, d'une gouvernance transparente associant de multiples acteurs; invite les États membres à veiller à la participation précoce, systématique, significative et continue des parties prenantes pertinentes aux processus de planification de l'espace maritime et à leurs résultats finaux, ainsi qu'à inclure des retours d'informations transparents sur l'utilisation des contributions des parties prenantes lors de la prise de décisions; demande un traitement équitable de toutes les parties prenantes et communautés côtières;	25. pointe la nécessité, dans le cadre de la planification de l'espace maritime, d'une gouvernance transparente associant de multiples acteurs; invite les États membres ***et les entités territoriales dotées de capacités législatives*** à veiller à la participation précoce, systématique, significative et continue des parties prenantes pertinentes aux processus de planification de l'espace maritime et à leurs résultats finaux, ***en particulier les pêcheurs et les conchyliculteurs,*** ainsi qu'à inclure des retours d'informations transparents sur l'utilisation des contributions des parties prenantes lors de la prise de décisions; demande un traitement équitable de toutes les parties prenantes et communautés côtières;

Or. en

Amendement 192
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution

Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. pointe la nécessité, dans le cadre de la planification de l'espace maritime, d'une gouvernance transparente associant de multiples acteurs; invite les États membres à veiller à la participation précoce, systématique, significative et continue des parties prenantes pertinentes aux processus de planification de l'espace maritime et à leurs résultats finaux, ainsi qu'à inclure des retours d'informations transparents sur l'utilisation des contributions des parties prenantes lors de la prise de décisions; demande un traitement équitable de toutes les parties prenantes et communautés côtières;	25. pointe la nécessité, dans le cadre de la planification de l'espace maritime, d'une gouvernance transparente associant de multiples acteurs; invite les États membres à veiller à la participation précoce, systématique, significative et continue des parties prenantes pertinentes aux processus de planification de l'espace maritime et à leurs résultats finaux, ainsi qu'à inclure des retours d'informations transparents sur l'utilisation des contributions des parties prenantes lors de la prise de décision***, en particulier en ce qui concerne les contributions des conseils consultatifs***; demande un traitement équitable de toutes les parties prenantes et communautés côtières;

Or. en

Amendement 193
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. pointe la nécessité, dans le cadre de la planification de l'espace maritime, d'une gouvernance transparente associant de multiples acteurs; invite les États membres à veiller à la participation précoce, systématique, significative et continue des parties prenantes pertinentes aux processus de planification de l'espace maritime et à leurs résultats finaux, ainsi qu'à inclure des retours d'informations transparents sur l'utilisation des contributions des parties prenantes lors de la prise de décisions; demande un traitement équitable de toutes les parties prenantes et communautés côtières;	25. pointe la nécessité, dans le cadre de la planification de l'espace maritime, d'une gouvernance transparente associant de multiples acteurs; invite les États membres à veiller à la participation précoce, systématique, significative et continue des parties prenantes pertinentes aux processus de planification de l'espace maritime et à leurs résultats finaux, ainsi qu'à inclure des retours d'informations transparents sur l'utilisation des contributions des parties prenantes lors de la prise de décisions; demande un traitement équitable de toutes les parties prenantes et communautés côtières ***et insulaires***;

Or. en

Amendement 194
Magdalena Adamowicz

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne que, dans le cadre du processus de planification de l'espace maritime, les États membres devraient mettre en place des mécanismes de consultation qui garantissent la participation effective des pêcheurs de tous les segments de flotte, en particulier de la flotte de petite et moyenne taille, et de leurs organisations représentatives;

Or. pl

Amendement 195
Nora Junco García, Bert-Jan Ruissen, Stephen Nikola Bartulica, Giuseppe Milazzo, Emmanouil Fragkos, Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime que le modèle de gouvernance et de prise de décision dans le cadre de la planification de l'espace maritime devrait être celui de la cogestion; met en avant les avantages de ce modèle, qui permet la participation directe des parties prenantes, une meilleure gestion des ressources halieutiques, le partage de bonnes pratiques et une approche adaptée aux réalités locales;	26. estime que le modèle de gouvernance et de prise de décision dans le cadre de la planification de l'espace maritime devrait être celui de la cogestion; met en avant les avantages de ce modèle, qui permet la participation directe des parties prenantes, une meilleure gestion des ressources halieutiques, le partage de bonnes pratiques et une approche adaptée aux réalités locales***, en particulier lorsqu'ils s'appuient sur des structures existantes et éprouvées telles que les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et sur les connaissances***

pratiques des communautés locales de pêcheurs; ***souligne que la cogestion peut également contribuer à favoriser le renouvellement des générations dans le secteur et à renforcer la résilience économique des flottes artisanales et côtières;***

Or. es

Amendement 196
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime que le modèle de gouvernance et de prise de décision dans le cadre de la planification de l'espace maritime devrait être celui de la cogestion; met en avant les avantages de ce modèle, qui permet la participation directe des parties prenantes, une meilleure gestion des ressources halieutiques, le partage de bonnes pratiques et une approche adaptée aux réalités locales;	26. estime que le modèle de gouvernance et de prise de décision dans le cadre de la planification de l'espace maritime devrait être celui de la cogestion; met en avant les avantages de ce modèle, qui permet la participation directe des parties prenantes, une meilleure gestion des ressources halieutiques, le partage de bonnes pratiques et une approche adaptée aux réalités locales; ***se félicite, à cet égard, de l'allocation de 31 millions d'euros au titre du programme de travail 2026-2027 d'Horizon Europe au thème de recherche «Par les pêcheurs, pour les pêcheurs: cogestion des ressources et des écosystèmes marins et d'eau douce», dans le cadre de la mission «Restaurer notre océan et notre milieu aquatique»[1 bis];***

[1 bis] Programme de travail 2026-2027 d'Horizon Europe, https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/docs/2021-2027/horizon/wp-call/2026-2027/wp-12-missions_horizon-2026-2027_en.pdf

Or. en

Amendement 197
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. estime que le modèle de gouvernance et de prise de décision dans le cadre de la planification de l'espace maritime devrait être celui de la cogestion; met en avant les avantages de ce modèle, qui permet la participation directe des parties prenantes, une meilleure gestion des ressources halieutiques, le partage de bonnes pratiques et une approche adaptée aux réalités locales;	26. estime que le modèle de gouvernance et de prise de décision dans le cadre de la planification de l'espace maritime devrait être celui de la cogestion***, en particulier en ce qui concerne la participation des gouvernements des régions côtières***; met en avant les avantages de ce modèle, qui permet la participation directe des parties prenantes, une meilleure gestion des ressources halieutiques, le partage de bonnes pratiques et une approche adaptée aux réalités locales;

Or. en

Amendement 198
Carmen Crespo Díaz

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. estime que l'élaboration de la législation dans le cadre de la directive a entraîné une fragmentation excessive et une incertitude pour la flotte de pêche, qui est soumise à des règles en matière d'environnement, d'énergie et d'espace qui se chevauchent sans mécanismes de coordination sectorielle efficaces ni garanties spécifiques; demande la révision de la directive et de la future loi sur les océans afin de réduire la charge réglementaire et de garantir la primauté de la PCP dans la gestion de la pêche;

Or. es

Amendement 199
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. souligne l'importance de la planification de l'espace maritime pour soutenir le renouvellement des générations dans le secteur de la pêche; invite les États membres à veiller à ce que les décisions d'aménagement du territoire ne créent pas d'obstacles supplémentaires pour les jeunes qui entrent dans le secteur de la pêche; encourage l'élaboration de mesures spécifiques, de programmes de formation et d'accès à l'espace et aux infrastructures pour les jeunes pêcheurs, en étroite coopération avec les communautés côtières et les organisations professionnelles;

Or. en

Amendement 200
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. invite la Commission et les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des approches inclusives de cogestion qui garantissent la participation effective et équitable des pêcheurs artisanaux à la planification de l'espace maritime;

Or. en

Amendement 201
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
(Ne s'applique pas à la version française.) signale les avantages des structures ascendantes, telles que le développement local participatif et les groupes d'action locale, pour la mise en œuvre de la planification locale de l'espace maritime;	*(Ne s'applique pas à la version française.)* signale les avantages des structures ascendantes, telles que le développement local participatif et les groupes d'action locale***, les organisations de pêcheurs et de ramasseurs de coquillages (telles que «Cofradias»), les organisations de femmes dans le secteur de la pêche telles que l'AKTEA et d'autres organisations au niveau régional***, pour la mise en œuvre de la planification locale de l'espace maritime:

Or. en

Amendement 202
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
(Ne s'applique pas à la version française.) signale les avantages des structures ascendantes, telles que le développement local participatif ***et*** les groupes d'action locale, pour la mise en œuvre de la planification locale de l'espace maritime;	*(Ne s'applique pas à la version française.)* signale les avantages des structures ascendantes, telles que le développement local participatif***,*** les groupes d'action locale ***et les autorités locales et régionales***, pour la mise en œuvre de la planification locale de l'espace maritime***, sur l'exemple du projet Regina-MSP***;

Or. fr

Amendement 203

Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
(Ne s'applique pas à la version française.) signale les avantages des structures ascendantes, telles que le développement local participatif et les groupes d'action locale, pour la mise en œuvre de la planification locale de l'espace maritime;	*(Ne s'applique pas à la version française.)* signale les avantages des structures ascendantes, telles que le développement local participatif et les groupes d'action locale, pour la mise en œuvre de la planification locale de l'espace maritime;

Or. en

Amendement 204
Nora Junco García, Bert-Jan Ruissen, Stephen Nikola Bartulica, Giuseppe Milazzo, Emmanouil Fragkos, Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. invite la Commission et les États membres à soutenir le renforcement des capacités des parties prenantes, en particulier les pêcheurs artisanaux et leurs organisations, et des communautés côtières, de sorte qu'elles soient mieux outillées pour participer aux consultations publiques et aux processus de prise de décision liés à la planification de l'espace maritime;	28. invite la Commission et les États membres à soutenir le renforcement des capacités des parties prenantes, en particulier les pêcheurs artisanaux et leurs organisations, et des communautés côtières, de sorte qu'elles soient mieux outillées pour participer aux consultations publiques et aux processus de prise de décision liés à la planification de l'espace maritime; ***souligne, toutefois, que ce soutien doit s'accompagner de mesures concrètes visant à faciliter le renouvellement des générations, la modernisation et le renouvellement de la flotte, ainsi que l'accès à un financement direct, en réduisant la charge administrative excessive et les multiples niveaux intermédiaires qui entravent actuellement la mise en œuvre effective des fonds disponibles;***

Or. es

Amendement 205
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. invite la Commission et les États membres à soutenir le renforcement des capacités des parties prenantes, en particulier les pêcheurs artisanaux et leurs organisations, et des communautés côtières, de sorte qu'elles soient mieux outillées pour participer aux consultations publiques et aux processus de prise de décision liés à la planification de l'espace maritime;	28. invite la Commission et les États membres à soutenir le renforcement des capacités des parties prenantes, en particulier les pêcheurs artisanaux***, y compris les pêcheurs à pied, tels que les ramasseurs de coquillages,*** et leurs organisations, et des communautés côtières, de sorte qu'elles soient mieux outillées pour participer ***activement et efficacement*** aux consultations publiques et aux processus de prise de décision liés à la planification de l'espace maritime;

Or. en

Amendement 206
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. invite la Commission ***et*** les États membres à soutenir le renforcement des capacités des parties prenantes, en particulier les pêcheurs artisanaux et leurs organisations, et des communautés côtières, de sorte qu'elles soient mieux outillées pour participer aux consultations publiques et aux processus de prise de décision liés à la planification de l'espace maritime;	28. invite la Commission***,*** les États membres à soutenir le renforcement des capacités des parties prenantes, en particulier les pêcheurs artisanaux et leurs organisations, et des communautés côtières***, y compris les régions ultrapériphériques***, de sorte qu'elles soient mieux outillées pour participer aux consultations publiques et aux processus de prise de décision liés à la planification de l'espace maritime;

Or. pt

Amendement 207
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. invite la Commission et les États membres à soutenir le renforcement des capacités des parties prenantes, en particulier les pêcheurs artisanaux et leurs organisations, et des communautés côtières, de sorte qu'elles soient mieux outillées pour participer aux consultations publiques et aux processus de prise de décision liés à la planification de l'espace maritime;	28. invite la Commission et les États membres à soutenir le renforcement des capacités des parties prenantes, en particulier les pêcheurs artisanaux et leurs organisations, et des communautés côtières ***et insulaires***, de sorte qu'elles soient mieux outillées pour participer aux consultations publiques et aux processus de prise de décision liés à la planification de l'espace maritime;

Or. en

Amendement 208
Nora Junco García, Bert-Jan Ruissen, Giuseppe Milazzo, Emmanouil Fragkos, Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. signale que la désignation de zones consacrées à l'énergie renouvelable en mer ou à la protection des écosystèmes marins doit tenir compte des répercussions sur la pêche et l'aquaculture; insiste sur la nécessité de procéder systématiquement à des évaluations cumulatives des incidences socio-économiques et des incidences sur l'environnement, ainsi que de veiller à ce que les travailleurs touchés, en particulier les pêcheurs dans le cas des projets de parcs éoliens en mer, soient informés à l'avance et soient obligatoirement consultés avant la prise de décisions; demande, à cet égard, que soient menées	29. signale que la désignation de zones consacrées à l'énergie renouvelable en mer ou à la protection des écosystèmes marins doit tenir compte des répercussions sur la pêche et l'aquaculture; insiste sur la nécessité de procéder systématiquement à des évaluations cumulatives des incidences socio-économiques et des incidences sur l'environnement, ainsi que de veiller à ce que les travailleurs touchés, en particulier les pêcheurs dans le cas des projets de parcs éoliens en mer, soient informés à l'avance et soient obligatoirement consultés avant la prise de décisions; demande, à cet égard, que soient menées

des évaluations de l'incidence sur l'état des ressources halieutiques en lien avec les parcs éoliens en mer existants;	des évaluations de l'incidence sur l'état des ressources halieutiques en lien avec les parcs éoliens en mer existants; ***s'inquiète en outre de l'inclusion des technologies de captage, de transport et de stockage du carbone dans le milieu marin, étant donné que leur sécurité et leur viabilité à long terme n'ont pas été suffisamment démontrées, que ce soit d'un point de vue environnemental ou socio-économique; note les risques potentiels associés, notamment la perturbation des écosystèmes des fonds marins, la perturbation des habitats benthiques, les effets néfastes sur la faune et la flore marines, ainsi que les risques découlant des fuites potentielles de CO_2, de la corrosion des infrastructures sous-marines, des ruptures de canalisations et des phénomènes d'acidification marine; souligne également que l'injection à haute pression de CO_2 peut entraîner des risques géologiques et des mouvements de saumure toxique, et que les effets à long terme de ces technologies sur l'environnement restent incertains; souligne, en outre, qu'il s'agit de technologies coûteuses dont les résultats sont limités en ce qui concerne le volume des émissions effectivement captées, ce qui suscite de sérieux doutes quant à leur efficacité et à leur incidence disproportionnée sur les zones de pêche et sur la durabilité économique du secteur de la pêche;***
	Or. es

Amendement 209
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. signale que la désignation de zones	29. signale que la désignation de zones

consacrées à l'énergie renouvelable en mer ou à la protection des écosystèmes marins doit tenir compte des répercussions sur la pêche et l'aquaculture; insiste sur la nécessité de procéder systématiquement à des évaluations cumulatives des incidences socio-économiques et des incidences sur l'environnement, ainsi que de veiller à ce que les travailleurs touchés, en particulier les pêcheurs dans le cas des projets de parcs éoliens en mer, soient informés à l'avance et soient obligatoirement consultés avant la prise de décisions; demande, à cet égard, que soient menées des évaluations de l'incidence sur l'état des ressources halieutiques ***en lien avec les*** parcs éoliens en mer ***existants***;	consacrées à l'énergie renouvelable en mer ou à la protection des écosystèmes marins doit tenir compte des répercussions sur la pêche et l'aquaculture***, ainsi que sur les zones de pêche historiques et traditionnelles***; ***souligne le potentiel des solutions de substitution telles que les «autres mesures de conservation efficaces par zone» (AMCEZ) en tant qu'approche conciliant la protection des écosystèmes marins et la prospérité économique et sociale des pêcheurs;*** insiste sur la nécessité de procéder systématiquement à des évaluations cumulatives des incidences socio-économiques et des incidences sur l'environnement, ainsi que de veiller à ce que les travailleurs touchés, en particulier les pêcheurs dans le cas des projets de parcs éoliens en mer, soient informés à l'avance et soient obligatoirement consultés avant la prise de décisions; demande, à cet égard, que soient menées des évaluations de l'incidence sur l'état des ressources halieutiques ***et que les principaux effets économiques des*** parcs éoliens en mer sur la pêche ***soient quantifiés***;
	Or. en

Amendement 210
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. signale que la désignation de zones consacrées à l'énergie renouvelable en mer ou à la protection des écosystèmes marins doit tenir compte des répercussions sur la pêche et l'aquaculture; insiste sur la nécessité de procéder systématiquement à des évaluations cumulatives des incidences socio-économiques et des incidences sur l'environnement, ainsi que de veiller à ce	29. signale que la désignation de zones consacrées à l'énergie renouvelable en mer ou à la protection des écosystèmes marins doit tenir compte des répercussions sur la pêche et l'aquaculture; insiste sur la nécessité de procéder systématiquement à des évaluations cumulatives des incidences socio-économiques et des incidences sur l'environnement, ainsi que de veiller à ce

que les travailleurs touchés, en particulier les pêcheurs dans le cas des projets de parcs éoliens en mer, soient informés à l'avance et soient obligatoirement consultés avant la prise de décisions; demande, à cet égard, que soient menées des évaluations de l'incidence sur l'état des ressources halieutiques en lien avec les parcs éoliens en mer existants;	que les travailleurs touchés, en particulier les pêcheurs dans le cas des projets de parcs éoliens en mer, soient informés à l'avance et soient obligatoirement consultés avant la prise de décisions; demande, à cet égard, que soient menées des évaluations de l'incidence sur l'état des ressources halieutiques en lien avec les parcs éoliens en mer existants; ***souligne que les mesures de protection des écosystèmes marins doivent se fonder sur des études scientifiques et socio-économiques solides, et être adaptées aux besoins de protection dans chaque zone;***

Or. fr

Amendement 211
Siegbert Frank Droese, Volker Schnurrbusch

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. signale que la désignation de zones consacrées à l'énergie renouvelable en mer ou à la protection des écosystèmes marins doit tenir compte des répercussions sur la pêche et l'aquaculture; insiste sur la nécessité de procéder systématiquement à des évaluations cumulatives des incidences socio-économiques et des incidences sur l'environnement***, ainsi que de veiller à ce que les travailleurs touchés, en particulier les pêcheurs dans le cas des projets de parcs éoliens*** en mer, ***soient informés à l'avance et soient obligatoirement consultés avant la prise de décisions***; demande, à cet égard, que soient menées des évaluations de l'incidence sur l'état des ressources halieutiques en lien avec les parcs éoliens en mer existants;	29. signale que la désignation de zones consacrées à l'énergie renouvelable en mer ou à la protection des écosystèmes marins doit tenir compte des répercussions sur la pêche et l'aquaculture; insiste sur la nécessité de procéder systématiquement à des évaluations ***contraignantes et*** cumulatives des incidences socio-économiques et des incidences sur l'environnement ***avant la désignation ou l'extension de zones consacrées aux énergies renouvelables*** en mer, ***et souligne que lorsque ces évaluations recensent des incidences négatives importantes sur la pêche, l'aquaculture ou la production de produits de la mer, il convient de donner la priorité à d'autres sites ou solutions de planification***; demande, à cet égard, que soient menées des évaluations de l'incidence sur l'état des ressources halieutiques en lien avec les parcs éoliens

en mer existants;

Or. en

Amendement 212
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. signale que la désignation de zones consacrées à l'énergie renouvelable en mer ou à la protection des écosystèmes marins doit tenir compte des répercussions sur la pêche et l'aquaculture; insiste sur la nécessité de procéder systématiquement à des évaluations cumulatives des incidences socio-économiques et des incidences sur l'environnement, ainsi que de veiller à ce que les travailleurs touchés, en particulier les pêcheurs dans le cas des projets de parcs éoliens en mer, soient informés à l'avance et soient obligatoirement consultés avant la prise de décisions; demande, à cet égard, que soient menées des évaluations de l'incidence sur l'état des ressources halieutiques en lien avec les parcs éoliens en mer existants;	29. signale que la désignation de zones consacrées à l'énergie renouvelable en mer ou à la protection des écosystèmes marins doit tenir compte des répercussions sur la pêche et l'aquaculture***, en particulier dans les zones sensibles***; insiste sur la nécessité de procéder systématiquement à des évaluations cumulatives des incidences socio-économiques et des incidences sur l'environnement, ainsi que de veiller à ce que les travailleurs touchés, en particulier les pêcheurs dans le cas des projets de parcs éoliens en mer, soient informés à l'avance et soient obligatoirement consultés avant la prise de décisions; demande, à cet égard, que soient menées des évaluations de l'incidence sur l'état des ressources halieutiques en lien avec les parcs éoliens en mer existants;

Or. en

Amendement 213
Sakis Arnaoutoglou

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. signale que la désignation de zones consacrées à l'énergie renouvelable en mer ou à la protection des écosystèmes marins	29. signale que la désignation de zones consacrées à l'énergie renouvelable en mer ou à la protection des écosystèmes marins

doit tenir compte des répercussions sur la pêche et l'aquaculture; insiste sur la nécessité de procéder ***systématiquement*** à des évaluations cumulatives des incidences socio-économiques et des incidences sur l'environnement, ainsi que de veiller à ce que les travailleurs touchés, en particulier les pêcheurs dans le cas des projets de parcs éoliens en mer, soient informés à l'avance et soient obligatoirement consultés avant la prise de décisions; demande, à cet égard, que soient menées des évaluations de l'incidence sur l'état des ressources halieutiques en lien avec les parcs éoliens en mer existants;	doit tenir compte des répercussions sur la pêche et l'aquaculture; insiste sur la nécessité de procéder ***obligatoirement*** à des évaluations cumulatives des incidences socio-économiques et des incidences sur l'environnement ***avant la délimitation des zones***, ainsi que de veiller à ce que les travailleurs touchés, en particulier les pêcheurs dans le cas des projets de parcs éoliens en mer, soient informés à l'avance et soient obligatoirement consultés avant la prise de décisions; demande, à cet égard, que soient menées des évaluations de l'incidence sur l'état des ressources halieutiques en lien avec les parcs éoliens en mer existants;

Or. el

Amendement 214
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. signale que la désignation de zones consacrées à l'énergie renouvelable en mer ou à la protection des écosystèmes marins doit tenir compte des répercussions sur la pêche et l'aquaculture; insiste sur la nécessité de procéder systématiquement à des évaluations cumulatives des incidences socio-économiques et des incidences sur l'environnement, ainsi que de veiller à ce que les travailleurs touchés, en particulier les pêcheurs dans le cas des projets de parcs éoliens en mer, soient informés à l'avance et ***soient*** obligatoirement ***consultés avant*** la prise de décisions; demande, à cet égard, que soient menées des évaluations de l'incidence sur l'état des ressources halieutiques en lien avec les parcs éoliens en mer existants;	29. signale que la désignation de zones consacrées à l'énergie renouvelable en mer ou à la protection des écosystèmes marins doit tenir compte des répercussions sur la pêche et l'aquaculture; insiste sur la nécessité de procéder systématiquement à des évaluations cumulatives des incidences socio-économiques et des incidences sur l'environnement, ainsi que de veiller à ce que les travailleurs touchés, en particulier les pêcheurs dans le cas des projets de parcs éoliens en mer, soient informés à l'avance et ***participent*** obligatoirement ***à la concertation et à*** la prise de décisions; demande, à cet égard, que soient menées des évaluations de l'incidence sur l'état des ressources halieutiques en lien avec les parcs éoliens en mer existants;

Or. fr

Amendement 215
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. signale que la désignation de zones consacrées à l'énergie renouvelable en mer ou à la protection des écosystèmes marins doit tenir compte des répercussions sur la pêche et l'aquaculture; insiste sur la nécessité de procéder systématiquement à des évaluations cumulatives des incidences ***socio-économiques*** et des incidences sur l'environnement, ainsi que de veiller à ce que les travailleurs touchés, en particulier les pêcheurs dans le cas des projets de parcs éoliens en mer, soient informés à l'avance et soient obligatoirement consultés avant la prise de décisions; demande, à cet égard, que soient menées des évaluations de l'incidence sur l'état des ressources halieutiques en lien avec les parcs éoliens en mer existants;	29. signale que la désignation de zones consacrées à l'énergie renouvelable en mer ou à la protection des écosystèmes marins doit tenir compte des répercussions sur la pêche et l'aquaculture; insiste sur la nécessité de procéder systématiquement à des évaluations cumulatives des incidences ***sur le plan économique et social*** et des incidences sur l'environnement, ainsi que de veiller à ce que les travailleurs touchés, en particulier les pêcheurs dans le cas des projets de parcs éoliens en mer, soient informés à l'avance et soient obligatoirement consultés avant la prise de décisions; demande, à cet égard, que soient menées des évaluations de l'incidence sur l'état des ressources halieutiques en lien avec les parcs éoliens en mer existants;

Or. en

Amendement 216
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. demande que les zones de nurserie et les autres zones de pêche à accès réglementé fassent l'objet de réexamens réguliers fondés sur des critères scientifiques, afin de vérifier leur efficacité biologique et socio-économique et, lorsque les objectifs de conservation ont été atteints ou ne sont pas

suffisamment démontrés, d'évaluer la possibilité de les réintégrer, en tout ou en partie, dans l'espace maritime disponible pour la pêche;

Or. it

Amendement 217
Siegbert Frank Droese, Volker Schnurrbusch

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. souligne que les décisions de planification de l'espace maritime ayant trait à des infrastructures énergétiques en mer ont également des répercussions sur l'autonomie stratégique, les infrastructures critiques et la dépendance à long terme à l'égard des chaînes d'approvisionnement de pays tiers; met en exergue que ces considérations devraient être dûment prises en considération lors de l'attribution de l'espace maritime permanent, parallèlement aux critères environnementaux et socio-économiques;

Or. en

Amendement 218
Sakis Arnaoutoglou

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. demande que soit mis en place un mécanisme de compensation lorsque des projets ou des zones d'exclusion entraînent le déplacement de la pêche, par: (a) un plan obligatoire d'accès alternatif, (b) une compensation

documentée des revenus/coûts de transition et (c) un suivi des incidences, tout en proposant l'utilisation d'instruments financiers disponibles au moyen du Feampa;

Or. el

Amendement 219
Carmen Crespo Díaz

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. demande que tous les plans issus de la planification de l'espace maritime intègrent obligatoirement une évaluation des incidences socio-économiques cumulées du déplacement de la pêche, y compris les conséquences sur la compétitivité de la flotte européenne, sa rentabilité, sa sécurité en mer et le renouvellement des générations;

Or. es

Amendement 220
Sander Smit, Isabelle Le Callennec, Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. invite la Commission et les États membres à évaluer systématiquement et scientifiquement le potentiel de co-utilisation entre les parcs éoliens en mer et les zones marines protégées, et à éviter de considérer les zones d'énergie renouvelable en mer et les ZMP comme automatiquement exclusives l'une de l'autre;

Or. en

Amendement 221
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. souligne que la cartographie de la sensibilité des écosystèmes et l'évaluation des effets cumulatifs au niveau des bassins maritimes restent sous-développées;

Or. en

Amendement 222
Sander Smit, Isabelle Le Callennec, Marco Falcone, Carmen Crespo Díaz, Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 29 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 ter. souligne que la planification de l'espace maritime doit mieux tenir compte du changement climatique et de l'évolution de la répartition des stocks halieutiques et éviter les approches de zonage rigides qui ne font pas l'objet d'un réexamen régulier ou d'un ajustement adaptatif et qui ne reflètent pas la nature dynamique de la pêche;

Or. en

Amendement 223
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution

Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite la Commission à soutenir une approche de la planification de l'espace maritime qui soit davantage transfrontière et fondée sur les bassins maritimes, en promouvant les initiatives existantes telles que celle du bassin de la mer du Nord au sens large; invite la Commission et les États membres, à prendre part, avec les pays côtiers voisins, à des plateformes régionales de gestion commune, en prenant exemple sur la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (Commission d'Helsinki ou Helcom);	30. invite la Commission à soutenir une approche de la planification de l'espace maritime qui soit davantage transfrontière et fondée sur les bassins maritimes, en promouvant les initiatives existantes telles que celle du bassin de la mer du Nord au sens large; invite la Commission et les États membres, à prendre part, avec les pays côtiers voisins, à des plateformes régionales de gestion commune, en prenant exemple sur la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (Commission d'Helsinki ou Helcom); ***insiste sur la nécessité d'une meilleure coordination des États côtiers de la Manche, en particulier avec le Royaume-Uni et les îles anglo-normandes sur les mesures de gestions dans les aires marines protégées qui impactent les pêcheurs européens;***

Or. fr

Amendement 224
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite la Commission à soutenir une approche de la planification de l'espace maritime qui soit davantage transfrontière et fondée sur les bassins maritimes, en promouvant les initiatives existantes telles que celle du bassin de la mer du Nord au sens large; invite la Commission et les États membres, à prendre part, avec les pays côtiers voisins, à des plateformes régionales de gestion commune, en prenant exemple sur la Commission pour la protection de l'environnement marin de la	30. invite la Commission à soutenir une approche de la planification de l'espace maritime qui soit davantage transfrontière et fondée sur les bassins maritimes, en promouvant les initiatives existantes telles que celle du bassin de la mer du Nord au sens large; invite la Commission et les États membres, à prendre part, avec les pays côtiers voisins, à des plateformes régionales de gestion commune, en prenant exemple sur la Commission pour la protection de l'environnement marin de la

mer Baltique (Commission d'Helsinki ou Helcom);	mer Baltique (Commission d'Helsinki ou Helcom) ***qui visent également à définir des corridors communs pour les activités de pêche***;

Or. it

Amendement 225
France Jamet, António Tânger Corrêa, Ton Diepeveen

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. invite la Commission à soutenir une approche de la planification de l'espace maritime qui ***soit davantage transfrontière et fondée sur les bassins maritimes***, en promouvant les initiatives existantes telles que celle du bassin de la mer du Nord au sens large; invite la Commission et les États membres, à prendre part, avec les pays côtiers voisins, à des plateformes régionales de gestion commune, en prenant exemple sur la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (Commission d'Helsinki ou Helcom);	30. invite ***les États membres, avec l'assistance de*** la Commission à soutenir une approche de la planification de l'espace maritime qui ***permette la promotion de la coopération internationale***, en promouvant les initiatives existantes telles que celle du bassin de la mer du Nord au sens large; invite la Commission et les États membres, à prendre part, avec les pays côtiers voisins, à des plateformes régionales de gestion commune, en prenant exemple sur la Commission pour la protection de l'environnement marin de la mer Baltique (Commission d'Helsinki ou Helcom);

Or. fr

Amendement 226
Carmen Crespo Díaz

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	30 bis. invite la Commission, dans le cadre du futur acte législatif sur les océans, à proposer un régime européen de mesures compensatoires obligatoires pour

	le secteur de la pêche lorsque ses activités sont déplacées par d'autres utilisations de la mer, y compris une compensation financière, la priorité accordée aux nouvelles utilisations compatibles et le soutien à la redéfinition des routes de pêche ou aux investissements technologiques; souligne que la commission de la pêche du Parlement européen devrait jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de cet acte législatif, conformément au principe de souveraineté alimentaire, au rôle stratégique de la pêche et à la mise en œuvre effective de la politique commune de la pêche;

Or. es

Amendement 227
France Jamet, António Tânger Corrêa, Ton Diepeveen

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. invite les États membres à substituer aux plans nationaux des plans davantage centrés sur les bassins maritimes et à élaborer, selon qu'il convient, des stratégies macro-régionales de planification, notamment des plans communs issus de la planification de l'espace maritime; prie instamment les États membres et les pays tiers, en particulier les pays côtiers voisins, à approfondir leur coopération en matière de planification de l'espace maritime;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 228
Nora Junco García, Bert-Jan Ruissen, Stephen Nikola Bartulica, Giuseppe Milazzo, Emmanouil Fragkos, Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. invite les États membres à substituer aux plans nationaux des plans davantage centrés sur les bassins maritimes et à élaborer, selon qu'il convient, des stratégies macro-régionales de planification, notamment des plans communs issus de la planification de l'espace maritime; prie instamment les États membres et les pays tiers, en particulier les pays côtiers voisins, à approfondir leur coopération en matière de planification de l'espace maritime;	31. invite les États membres à substituer aux plans nationaux des plans davantage centrés sur les bassins maritimes et à élaborer, selon qu'il convient, des stratégies macro-régionales de planification, notamment des plans communs issus de la planification de l'espace maritime; prie instamment les États membres et les pays tiers, en particulier les pays côtiers voisins, à approfondir leur coopération en matière de planification de l'espace maritime; ***souligne qu'une telle coopération devrait garantir des conditions de concurrence équitables et éviter les effets de déplacement de l'effort de pêche qui nuisent aux flottes et aux communautés de pêcheurs de l'Union; met en garde contre le fait que la planification de l'espace maritime qui impose des restrictions unilatérales aux pêcheurs de l'Union, sans engagement équivalent de la part de pays tiers, peut de facto entraîner un transfert de possibilités de pêche et d'espace maritime vers des flottes de pays tiers, en particulier de pays voisins ou de puissances de pêche mondiales;***

Or. es

Amendement 229
Siegbert Frank Droese, Volker Schnurrbusch

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. invite les États membres à substituer aux plans nationaux des plans	31. invite les États membres à substituer aux plans nationaux des plans

davantage centrés sur les bassins maritimes et à élaborer, selon qu'il convient, des stratégies macro-régionales de planification, ***notamment des plans communs issus de la planification de l'espace maritime***; prie instamment les États membres et les pays tiers, en particulier les pays côtiers voisins, à approfondir leur coopération en matière de planification de l'espace maritime;	davantage centrés sur les bassins maritimes***, sur une base volontaire,*** et à élaborer, selon qu'il convient, des stratégies macro-régionales de planification***, sans préjudice des compétences des États membres et dans le respect des spécificités socio-économiques locales et de la diversité des segments de flotte***; prie instamment les États membres et les pays tiers, en particulier les pays côtiers voisins, à approfondir leur coopération en matière de planification de l'espace maritime;

Or. en

Amendement 230
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. invite les États membres à substituer aux plans nationaux des plans davantage centrés sur les bassins maritimes et à élaborer, selon qu'il convient, des stratégies macro-régionales de planification, notamment des plans communs issus de la planification de l'espace maritime; prie instamment les États membres et les pays tiers, en particulier les pays côtiers voisins, à approfondir leur coopération en matière de planification de l'espace maritime;	31. invite les États membres à substituer aux plans nationaux des plans davantage centrés sur les bassins maritimes et à élaborer, selon qu'il convient, des stratégies macro-régionales de planification, notamment des plans communs issus de la planification de l'espace maritime; prie instamment les États membres et les pays tiers, en particulier les pays côtiers voisins, à approfondir leur coopération en matière de planification de l'espace maritime***, notamment sur les bassins adjacents au Royaume-Uni, ceux de Méditerranée ou de la mer Baltique***;

Or. fr

Amendement 231
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. invite les États membres à ***substituer aux*** plans nationaux des plans davantage centrés sur les bassins maritimes et à élaborer, selon qu'il convient, des stratégies macro-régionales de planification, notamment des plans communs issus de la planification de l'espace maritime; prie instamment les États membres et les pays tiers, en particulier les pays côtiers voisins, à approfondir leur coopération en matière de planification de l'espace maritime;	31. invite les États membres à ***compléter les*** plans nationaux ***avec*** des plans davantage centrés sur les bassins maritimes et à élaborer, selon qu'il convient, des stratégies macro-régionales de planification, notamment des plans communs issus de la planification de l'espace maritime; prie instamment les États membres et les pays tiers, en particulier les pays côtiers voisins, à approfondir leur coopération en matière de planification de l'espace maritime;

Or. en

Amendement 232
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution	*Amendement*
31. invite les États membres à ***substituer aux*** plans nationaux ***des plans davantage centrés sur les bassins maritimes*** et à élaborer, selon qu'il convient, des stratégies macro-régionales de planification, notamment des plans communs issus de la planification de l'espace maritime; prie instamment les États membres et les pays tiers, en particulier les pays côtiers voisins, à approfondir leur coopération en matière de planification de l'espace maritime;	31. invite les États membres à ***maintenir la cohérence européenne des*** plans nationaux et à élaborer, selon qu'il convient, des stratégies macro-régionales de planification, notamment des plans communs issus de la planification de l'espace maritime; prie instamment les États membres et les pays tiers, en particulier les pays côtiers voisins, à approfondir leur coopération en matière de planification de l'espace maritime;

Or. pt

Amendement 233
Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. appelle de ses vœux une coopération renforcée en matière de planification de l'espace maritime entre l'Union, les États membres et les pays tiers; souligne en particulier le cas des régions de la Manche, où la coopération avec le Royaume-Uni et les îles anglo-normandes doit être améliorée, notamment en ce qui concerne la désignation de zones marines protégées; estime que la coopération à cet égard doit inclure des processus obligatoires et transparents de consultation des parties prenantes; invite l'Union européenne, le Royaume-Uni ainsi que les autres parties concernées à établir un plan de gestion régional pour la Manche et la mer du Nord afin de garantir une exploitation durable des ressources et une gestion pluriannuelle de la pêche;

Or. en

Amendement 234
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. souligne que, étant donné que de nombreux bassins maritimes de l'Union, en particulier la mer Méditerranée, sont partagés avec des pays tiers, l'efficacité de la directive sur la planification de l'espace maritime dépend également d'une coordination externe cohérente; invite dès lors la Commission à élaborer une approche structurée du dialogue et de la

coopération avec les pays côtiers voisins afin d'encourager des normes environnementales, sociales et de gestion comparables, d'éviter toute distorsion de la concurrence et de garantir des conditions de concurrence équitables pour les flottes de l'Union qui opèrent dans les mêmes zones maritimes;

Or. it

Amendement 235
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	31 bis. invite les États membres à veiller à ce que les plans nationaux soient accompagnés de plans infranationaux axés sur les interactions terre-mer afin de faciliter les processus de planification participative territorialisés qui incluent les communautés côtières et insulaires et la société civile locale;

Or. en

Amendement 236
Nora Junco García, Bert-Jan Ruissen, Stephen Nikola Bartulica, Giuseppe Milazzo, Emmanouil Fragkos, Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. appelle de ses vœux l'intégration de mesures ***d'atténuation du changement climatique*** et de solutions fondées sur la nature à la planification de l'espace maritime, ***en vue de remédier aux problèmes qui ont des répercussions sur*** la	32. appelle de ses vœux l'intégration de mesures ***visant à améliorer l'adaptation à l'évolution des conditions climatiques*** et de solutions fondées sur la nature à la planification de l'espace maritime, ***à condition que ces solutions soient***

pêche ***et l'aquaculture, tels que l'érosion côtière, la hausse des températures, l'acidification des océans et la pollution***;

rigoureusement étudiées, sur la base de preuves scientifiques solides et actualisées, et que le principe de priorité soit appliqué aux mesures qui ne créent pas d'effets secondaires négatifs sur les économies locales ou sur la viabilité socio-économique du secteur de la pêche et de l'aquaculture; souligne que ces solutions doivent être proportionnées, adaptées aux conditions locales et évaluées au préalable en termes de rapport coût-efficacité, en évitant des approches uniformes qui ne tiennent pas compte des réalités de chaque bassin maritime; il souligne également qu'il importe de veiller à ce que les mesures prises ne fassent pas peser de charges supplémentaires injustifiées sur les professionnels de la pêche***;***

Or. es

Amendement 237
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. appelle de ses vœux l'intégration de mesures d'atténuation du changement climatique et de solutions fondées sur la nature à la planification de l'espace maritime, en vue de remédier aux problèmes qui ont des répercussions sur la pêche et l'aquaculture, tels que l'érosion côtière, la hausse des températures, l'acidification des océans et la pollution;	32. ***32.*** appelle de ses vœux l'intégration de mesures d'atténuation du changement climatique et de solutions fondées sur la nature à la planification de l'espace maritime, en vue de remédier aux problèmes qui ont des répercussions sur la pêche et l'aquaculture, tels que l'érosion côtière, la hausse des températures ***de l'eau***, ***les espèces envahissantes,*** l'acidification des océans et la pollution; ***souligne l'état critique de conservation des espèces méditerranéennes emblématiques, telles que Pinna nobilis (coquille d'enclos noble); souligne la nécessité pour la planification de l'espace maritime d'intégrer des mesures ciblées de protection et de restauration des***

espèces marines fortement menacées, sur la base de preuves scientifiques et en étroite coopération avec les pêcheurs locaux; souligne que les pêcheurs peuvent jouer un rôle clé dans les efforts de surveillance, de détection précoce et de conservation, pour autant qu'ils soient dûment associés, formés et soutenus;

Or. en

Amendement 238
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. appelle de ses vœux l'intégration de mesures d'atténuation du changement climatique et de solutions fondées sur la nature à la planification de l'espace maritime, en vue de remédier aux problèmes qui ont des répercussions sur la pêche et l'aquaculture, tels que l'érosion côtière, la hausse des températures, l'acidification des océans et la pollution;	32. appelle de ses vœux l'intégration de mesures d'atténuation du changement climatique et de solutions fondées sur la nature à la planification de l'espace maritime, en vue de remédier aux problèmes qui ont des répercussions sur la pêche et l'aquaculture, tels que l'érosion côtière, la hausse des températures, l'acidification des océans et la pollution; ***demande l'établissement d'objectifs et de seuils juridiquement contraignants, l'introduction de critères pour un principe de non-détérioration, le renforcement de la coopération transfrontière, l'application de mesures de restauration de la nature et de protection du milieu marin ainsi que d'objectifs et de mesures d'adaptation et de résilience au changement climatique, et la mise en place de dispositions d'application strictes;***

Or. en

Amendement 239
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. appelle de ses vœux l'intégration de mesures d'atténuation du changement climatique et de solutions fondées sur la nature à la planification de l'espace maritime, en vue de remédier aux problèmes qui ont des répercussions sur la pêche et l'aquaculture, tels que l'érosion côtière, la hausse des températures, l'acidification des océans et la pollution;	32. appelle de ses vœux l'intégration de mesures d'atténuation du changement climatique et de solutions fondées sur la nature à la planification de l'espace maritime, en vue de remédier aux problèmes qui ont des répercussions sur la pêche et l'aquaculture, tels que l'érosion côtière, la hausse des températures ***qui favorise l'entrée d'espèces exotiques dans les eaux marines de l'Union***, l'acidification des océans et la pollution;

Or. it

Amendement 240
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. appelle de ses vœux l'intégration de mesures d'atténuation du changement climatique et de solutions fondées sur la nature à la planification de l'espace maritime, en vue de remédier aux problèmes qui ont des répercussions sur la pêche et l'aquaculture, tels que l'érosion côtière, la hausse des températures, l'acidification des océans et la pollution;	32. appelle de ses vœux l'intégration de mesures d'atténuation du changement climatique et de solutions fondées sur la nature à la planification de l'espace maritime, en vue de remédier aux problèmes qui ont des répercussions sur la pêche et l'aquaculture, tels que l'érosion côtière, la hausse des températures, l'acidification des océans et la pollution ***provenant à la fois de sources terrestres et marines***;

Or. en

Amendement 241
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. appelle de ses vœux l'intégration de mesures d'atténuation du changement climatique ***et de solutions fondées sur la nature*** à la planification de l'espace maritime, en vue de remédier aux problèmes qui ont des répercussions sur la pêche et l'aquaculture, tels que l'érosion côtière, la hausse des températures, l'acidification des océans et ***la pollution***;	32. appelle de ses vœux l'intégration de mesures d'atténuation du changement climatique à la planification de l'espace maritime, en vue de remédier aux problèmes qui ont des répercussions sur la pêche et l'aquaculture, tels que l'érosion côtière, la hausse des températures, l'acidification des océans et ***les pollutions chimiques, bactériologiques, radioactives, sonores et des impacts cumulés***;

Or. fr

Amendement 242
Carmen Crespo Díaz

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution	*Amendement*
32. appelle de ses vœux l'intégration de mesures d'atténuation du changement climatique ***et de solutions fondées sur la nature*** à la planification de l'espace maritime, en vue de remédier aux problèmes qui ont des répercussions sur la pêche et l'aquaculture, tels que l'érosion côtière, la hausse des températures, l'acidification des océans et la pollution;	32. appelle de ses vœux l'intégration de mesures d'atténuation du changement climatique à la planification de l'espace maritime, en vue de remédier aux problèmes qui ont des répercussions sur la pêche et l'aquaculture, tels que l'érosion côtière, la hausse des températures, l'acidification des océans et la pollution;

Or. es

Amendement 243
Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. souligne les effets de l'érosion côtière et du repli du littoral sur les côtes, en particulier sur les zones où des activités aquacoles sont établies et développées; demande, à cet égard, la mise en œuvre d'un plan européen pour la résilience des côtes, intégrant la gestion intégrée des zones côtières, les interactions terre-mer, la pollution marine et terrestre, les mesures d'adaptation des côtes et un soutien ciblé à l'aquaculture;

Or. en

Amendement 244
Carmen Crespo Díaz

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. souligne que la coexistence entre les utilisations devrait inclure des critères spécifiques au type d'engin de pêche et qu'il convient d'éviter les exclusions automatiques qui ne sont pas justifiées scientifiquement, en particulier en ce qui concerne la pêche au chalut réglementée et dans les zones ayant une longue tradition de pêche;

Or. es

Amendement 245
France Jamet, António Tânger Corrêa, Ton Diepeveen

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis

Proposition de résolution	*Amendement*
	32 bis. S'inquiète fortement de la réforme

mise en avant par la Commission des divers fonds structurels et du nouveau CFP qui va réduire considérablement les moyens alloués à la pêche et donc mettre en péril une amélioration de l'application de la directive sur la planification maritime;

Or. fr

Amendement 246
Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. signale qu'il est nécessaire d'allouer des ressources considérables à la collecte de données et à la recherche scientifique, ainsi que d'améliorer le partage de données et la coordination entre les États membres; estime que des données et méthodes davantage normalisées et harmonisées contribueront à assurer la place de la pêche et de l'aquaculture au sein de la planification de l'espace maritime; souligne, à cet égard, qu'il est nécessaire de mettre au point et d'actualiser des données scientifiques concernant les répercussions du changement climatique sur les ressources halieutiques, en particulier pour ce qui est des changements ou des déplacements des stocks halieutiques;	33. signale qu'il est nécessaire d'allouer des ressources considérables à la collecte de données et à la recherche scientifique, ainsi que d'améliorer le partage de données et la coordination entre les États membres; estime que des données et méthodes davantage normalisées et harmonisées contribueront à assurer la place de la pêche et de l'aquaculture au sein de la planification de l'espace maritime; souligne, à cet égard, qu'il est nécessaire de mettre au point et d'actualiser des données scientifiques concernant les répercussions du changement climatique sur les ressources halieutiques, en particulier pour ce qui est des changements ***de la répartition géographique des stocks halieutiques, des zones de frai ou*** des déplacements des stocks halieutiques;

Or. en

Amendement 247
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 33

Proposition de résolution	*Amendement*
33. signale qu'il est nécessaire d'allouer des ressources considérables à la collecte de données et à la recherche scientifique, ainsi que d'améliorer le partage de données et la coordination entre les États membres; estime que des données et méthodes davantage normalisées et harmonisées contribueront à assurer la place de la pêche et de l'aquaculture au sein de la planification de l'espace maritime; souligne, à cet égard, qu'il est nécessaire de mettre au point et d'actualiser des données scientifiques concernant les répercussions du changement climatique sur les ressources ***halieutiques***, en particulier pour ce qui est des changements ou des déplacements des stocks halieutiques;	33. signale qu'il est nécessaire d'allouer des ressources considérables à la collecte de données et à la recherche scientifique, ainsi que d'améliorer le partage de données et la coordination entre les États membres; estime que des données et méthodes davantage normalisées et harmonisées contribueront à assurer la place de la pêche et de l'aquaculture au sein de la planification de l'espace maritime; souligne, à cet égard, qu'il est nécessaire de mettre au point et d'actualiser des données scientifiques concernant les répercussions du changement climatique sur les ressources ***aquatiques marines***, en particulier pour ce qui est des changements ou des déplacements des stocks halieutiques;

Or. en

Amendement 248
Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. estime que la future initiative européenne d'observation des océans devrait renforcer et harmoniser la collecte de données marines, contribuant ainsi à améliorer la planification de l'espace maritime; demande également que le potentiel du jumeau numérique européen de l'océan soit utilisé pour mieux comprendre et anticiper les effets du changement climatique sur l'état des mers et des ressources marines, et pour élaborer des stratégies appropriées de planification maritime;

Or. en

Amendement 249
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. insiste sur le fait que l'implication active des pêcheurs dans la conception, la gestion et l'évaluation des aires marines protégées contribue à une meilleure efficacité environnementale, à une plus grande acceptation des mesures de conservation et à une meilleure intégration de ces aires dans la planification de l'espace maritime;

Or. fr

Amendement 250
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. souligne la nécessité d'articuler la planification de l'espace maritime, le Feampa et Horizon Europe afin de promouvoir la recherche et l'innovation dans les investissements en faveur de zones préalablement désignées à des fins de durabilité et d'innovation;

Or. pt

Amendement 251
Sander Smit, Isabelle Le Callennec, Marco Falcone, Carmen Crespo Díaz

Proposition de résolution
Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 bis. soutient le renforcement de l'approche de la planification de l'espace maritime fondée sur les bassins maritimes, en veillant à ce que la pêche soit pleinement intégrée dans les cadres de planification transfrontaliers et ne soit pas désavantagée par des décisions nationales fragmentées;

Or. en

Amendement 252
Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 33 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	33 ter. estime que la Commission et les États membres devraient encourager l'utilisation des technologies numériques telles que les outils européens d'intelligence artificielle pour soutenir la planification de l'espace maritime;

Or. en

Amendement 253
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. invite la Commission à suivre de près l'application de la directive sur la planification de l'espace maritime; estime que le prochain rapport d'évaluation de	34. invite la Commission à suivre de près l'application de la directive sur la planification de l'espace maritime; estime que le prochain rapport d'évaluation de

cette directive devrait être centré sur les implications spatiales pour la pêche et l'aquaculture, sur la participation des parties prenantes et sur la coopération transfrontière et qu'il devrait formuler des recommandations quant à la façon dont cette directive pourrait produire de meilleurs résultats en matière de durabilité environnementale, sociale et économique;	cette directive devrait être centré sur les implications spatiales pour la pêche et l'aquaculture, sur la participation des parties prenantes et sur la coopération transfrontière et qu'il devrait formuler des recommandations quant à la façon dont cette directive pourrait produire de meilleurs résultats en matière de durabilité environnementale, sociale et économique; ***estime que la planification de l'espace maritime doit être évaluée à l'aune de la justice spatiale, entendue comme la répartition équitable des bénéfices et des contraintes entre acteurs, territoires et générations, et non uniquement au regard de son efficacité économique ou administrative;***

Or. fr

Amendement 254
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. invite la Commission à suivre de près l'application de la directive sur la planification de l'espace maritime; estime que le prochain rapport d'évaluation de cette directive devrait être centré sur les implications spatiales pour la pêche et l'aquaculture, sur la participation des parties prenantes et sur la coopération transfrontière et qu'il devrait formuler des recommandations quant à la façon dont cette directive pourrait produire de meilleurs résultats en matière de durabilité environnementale, sociale et économique;	34. invite la Commission à suivre de près l'application de la directive sur la planification de l'espace maritime; estime que le prochain rapport d'évaluation de cette directive devrait être centré sur les implications spatiales pour la pêche et l'aquaculture, ***ainsi que sur la réalisation des objectifs en matière de biodiversité, de climat et d'énergies renouvelables,*** sur la participation des parties prenantes et sur la coopération transfrontière et qu'il devrait formuler des recommandations quant à la façon dont cette directive pourrait produire de meilleurs résultats en matière de durabilité environnementale, sociale et économique;

Or. en

Amendement 255
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 34

Proposition de résolution	*Amendement*
34. invite la Commission à suivre de près l'application de la directive sur la planification de l'espace maritime; estime que le prochain rapport d'évaluation de cette directive devrait être centré sur les implications spatiales pour la pêche et l'aquaculture, sur la participation des parties prenantes et sur la coopération transfrontière et qu'il devrait formuler des recommandations quant à la façon dont cette directive pourrait produire de meilleurs résultats en matière de durabilité environnementale, sociale et économique;	34. invite la Commission à suivre de près l'application de la directive sur la planification de l'espace maritime; estime que le prochain rapport d'évaluation de cette directive devrait être centré sur les implications spatiales pour la pêche et l'aquaculture, sur la participation des parties prenantes et sur la coopération transfrontière ***ainsi que sur la réalisation des objectifs en matière de biodiversité, de climat et d'énergies renouvelables,*** et qu'il devrait formuler des recommandations quant à la façon dont cette directive pourrait produire de meilleurs résultats en matière de durabilité environnementale, sociale et économique;

Or. en

Amendement 256
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. invite la Commission à consolider la plateforme européenne de planification de l'espace maritime en donnant des exemples de projets dans ce domaine, d'outils de cartographie et de bonnes pratiques; prie instamment les États membres, à cet égard, d'utiliser davantage cette plateforme lors de l'élaboration de leurs plans issus de la planification de l'espace maritime;	35. invite la Commission à consolider la plateforme européenne de planification de l'espace maritime en donnant des exemples de projets dans ce domaine, d'outils de cartographie et de bonnes pratiques; prie instamment les États membres, à cet égard, d'utiliser davantage cette plateforme lors de l'élaboration de leurs plans issus de la planification de l'espace maritime; ***prie instamment les***

États membres à lancer des études visant à recenser les zones les plus adaptées au développement de l'énergie éolienne en mer «en prenant en considération les conflits et les synergies entre les différentes utilisations de la mer et de la côte»;

Or. it

Amendement 257
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution	*Amendement*
35. invite la Commission à consolider la plateforme européenne de planification de l'espace maritime en donnant des exemples de projets dans ce domaine, d'outils de cartographie et de bonnes pratiques; prie instamment les États membres, à cet égard, d'utiliser davantage cette plateforme lors de l'élaboration de leurs plans issus de la planification de l'espace maritime***;***	35. invite la Commission à consolider la plateforme européenne de planification de l'espace maritime en donnant des exemples de projets dans ce domaine, d'outils de cartographie et de bonnes pratiques; prie instamment les États membres, à cet égard, d'utiliser davantage cette plateforme lors de l'élaboration de leurs plans issus de la planification de l'espace maritime ***afin d'alimenter des arbitrages politiques transparents et sans exclure une véritable concertation dans la résolution des conflits d'usages et d'intérêts***

Or. fr

Amendement 258
Eric Sargiacomo, Idoia Mendia

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. soutient la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime	36. soutient la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime

dans le cadre de l’acte législatif sur les océans, attendu en 2026; estime que cette révision devrait instaurer un cadre cohérent afin d’améliorer la coordination entre la législation existante et le cadre réglementaire, en simplifiant les réglementations qui se recoupent, en harmonisant les différents objectifs, en introduisant des objectifs plus contraignants et mesurables dans les plans issus de la planification de l’espace maritime, en améliorant la cohérence de la planification de l’espace maritime et de l’espace terrestre, ainsi qu’en créant des outils partagés de gouvernance; estime que la révision de la directive sur la planification de l’espace maritime devrait également renforcer l’approche transfrontière et polyvalente ainsi que la participation des parties prenantes;	dans le cadre de l’acte législatif sur les océans, attendu en 2026; estime que cette révision devrait instaurer un cadre cohérent afin d’améliorer la coordination entre la législation existante et le cadre réglementaire, en simplifiant les réglementations qui se recoupent, en harmonisant les différents objectifs, en introduisant des objectifs plus contraignants et mesurables dans les plans issus de la planification de l’espace maritime, en améliorant la cohérence de la planification de l’espace maritime et de l’espace terrestre, ainsi qu’en créant des outils partagés de gouvernance***; estime que cette révision devrait notamment rendre juridiquement contraignantes les dispositions relatives à la participation des parties prenantes, en particulier des pêcheurs et des communautés côtières, en introduisant des obligations minimales communes applicables à tous les États membres; estime que cette révision devrait intégrer explicitement des objectifs sociaux et territoriaux, y compris la protection des droits sociaux des travailleurs de la mer, en introduisant des indicateurs mesurables relatifs à l’emploi, à la sécurité et à la cohésion territoriale***; estime que la révision de la directive sur la planification de l’espace maritime devrait également renforcer l’approche transfrontière et polyvalente ainsi que la participation des parties prenantes;
	Or. fr

Amendement 259
Stéphanie Yon-Courtin

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. soutient la révision de la directive sur la planification de l’espace maritime	36. soutient la révision de la directive sur la planification de l’espace maritime

dans le cadre de l'acte législatif sur les océans, attendu en 2026; estime que cette révision devrait instaurer un cadre cohérent afin d'améliorer la coordination entre la législation existante et le cadre réglementaire, en simplifiant les réglementations qui se recoupent, en harmonisant les différents objectifs, en introduisant des objectifs plus contraignants et mesurables dans les plans issus de la planification de l'espace maritime, en améliorant la cohérence de la planification de l'espace maritime et de l'espace terrestre, ainsi qu'en créant des outils partagés de gouvernance; estime que la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait également renforcer l'approche transfrontière et polyvalente ainsi que la participation des parties prenantes;	dans le cadre de l'acte législatif sur les océans, attendu en 2026; estime que cette révision devrait instaurer un cadre cohérent afin d'améliorer la coordination entre la législation existante et le cadre réglementaire, en simplifiant les réglementations qui se recoupent, en harmonisant les différents objectifs, en introduisant des objectifs plus contraignants et mesurables dans les plans issus de la planification de l'espace maritime, en améliorant la cohérence de la planification de l'espace maritime et de l'espace terrestre, ainsi qu'en créant des outils partagés de gouvernance; estime que la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait également renforcer l'approche transfrontière et polyvalente ainsi que la participation des parties prenantes; ***estime que l'acte législatif sur les océans devrait associer tous les territoires de l'Union et tenir compte de leurs spécificités, en particulier dans le cas des régions ultrapériphériques et des pays et territoires d'outre-mer;***

Or. en

Amendement 260
Luke Ming Flanagan

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. soutient la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime dans le cadre de l'acte législatif sur les océans, attendu en 2026; estime que cette révision devrait instaurer un cadre cohérent afin d'améliorer la coordination entre la législation existante et le cadre réglementaire, en simplifiant les réglementations qui se recoupent, en harmonisant les différents objectifs, en	36. soutient la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime dans le cadre de l'acte législatif sur les océans, ***dont la proposition est attendue*** en 2026; estime que cette révision devrait instaurer un cadre ***réglementaire*** cohérent afin d'améliorer la coordination entre la législation existante et le cadre réglementaire, en simplifiant les réglementations qui se recoupent, ***en***

introduisant des objectifs plus contraignants et mesurables dans les plans issus de la planification de l'espace maritime, en améliorant la cohérence de la planification de l'espace maritime et de l'espace terrestre, ainsi qu'en créant des outils partagés de gouvernance; estime que la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait également renforcer l'approche transfrontière et polyvalente ***ainsi que*** la participation des parties prenantes;	***renforçant et*** en harmonisant les différents objectifs ***de restauration des écosystèmes marins et de transition vers une économie bleue équitable et régénérative***, en introduisant des objectifs plus contraignants et mesurables dans les plans issus de la planification de l'espace maritime, en améliorant la cohérence de la planification de l'espace maritime et de l'espace terrestre, ainsi qu'en créant des outils partagés de gouvernance; estime que la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait également renforcer l'approche transfrontière et polyvalente ***afin d'atténuer les effets cumulés et de renforcer*** la participation des parties prenantes;
	Or. en

Amendement 261
Marco Falcone

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. soutient la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime dans le cadre de l'acte législatif sur les océans, attendu en 2026; estime que cette révision devrait instaurer un cadre cohérent afin d'améliorer la coordination entre la législation existante et le cadre réglementaire, en simplifiant les réglementations qui se recoupent, en harmonisant les différents objectifs, en introduisant des objectifs plus contraignants et mesurables dans les plans issus de la planification de l'espace maritime, en améliorant la cohérence de la planification de l'espace maritime et de l'espace terrestre, ainsi qu'en créant des outils partagés de gouvernance; estime que la révision de la directive sur la	36. soutient la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime dans le cadre de l'acte législatif sur les océans, attendu en 2026; estime que cette révision devrait instaurer un cadre cohérent afin d'améliorer la coordination entre la législation existante et le cadre réglementaire, en simplifiant les réglementations qui se recoupent, en harmonisant les différents objectifs, en introduisant des objectifs plus contraignants et mesurables dans les plans issus de la planification de l'espace maritime, en améliorant la cohérence de la planification de l'espace maritime et de l'espace terrestre, ainsi qu'en créant des outils partagés de gouvernance; estime que la révision de la directive sur la

planification de l’espace maritime devrait également renforcer l’approche transfrontière et polyvalente ainsi que la participation des parties prenantes;	planification de l’espace maritime devrait également renforcer l’approche transfrontière et polyvalente ainsi que la participation des parties prenantes; ***estime, en outre, nécessaire d’intégrer explicitement le principe d’insularité, en prévoyant des mesures spécifiques et une flexibilité ciblée pour les régions insulaires et ultrapériphériques;***

Or. it

Amendement 262
France Jamet, António Tânger Corrêa, Ton Diepeveen

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. soutient la révision de la directive sur la planification de l’espace maritime ***dans le cadre de l’acte législatif sur les océans, attendu en 2026***; estime que cette révision devrait instaurer un cadre cohérent afin d’améliorer la coordination entre la législation existante et le cadre réglementaire, en simplifiant les réglementations qui se recoupent, en harmonisant les différents objectifs***, en introduisant des objectifs plus contraignants et*** mesurables dans les plans issus de la planification de l’espace maritime, en améliorant la cohérence de la planification de l’espace maritime et de l’espace terrestre, ainsi qu’en créant des outils partagés de gouvernance; estime que la révision de la directive sur la planification de l’espace maritime devrait ***également renforcer l’approche transfrontière et polyvalente ainsi que la participation des parties prenantes***;	36. soutient la révision de la directive sur la planification de l’espace maritime; estime que cette révision devrait instaurer un cadre cohérent afin d’améliorer la coordination entre la législation existante et le cadre réglementaire, en simplifiant les réglementations qui se recoupent, en harmonisant les différents objectifs mesurables dans les plans issus de la planification de l’espace maritime, en améliorant la cohérence de la planification de l’espace maritime et de l’espace terrestre, ainsi qu’en créant des outils partagés de gouvernance; estime que la révision de la directive sur la planification de l’espace maritime devrait ***veiller à conserver l'esprit de la directive d'origine laissant une grande marge de manœuvre aux États membres***;

Or. fr

Amendement 263
Francisco José Millán Mon, Gabriel Mato

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. soutient la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime dans le cadre de l'acte législatif sur les océans, attendu en 2026; estime que cette révision devrait instaurer un cadre cohérent afin d'améliorer la coordination entre la législation existante et le cadre réglementaire, en simplifiant les réglementations qui se recoupent, en harmonisant les différents objectifs, ***en introduisant des objectifs plus contraignants et mesurables dans les plans issus de la planification de l'espace maritime,*** en améliorant la cohérence de la planification de l'espace maritime et de l'espace terrestre, ainsi qu'en créant des outils partagés de gouvernance; estime que la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait également renforcer l'approche transfrontière et polyvalente ainsi que la participation des parties prenantes;	36. soutient la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime dans le cadre de l'acte législatif sur les océans, attendu en 2026; estime que cette révision devrait instaurer un cadre cohérent afin d'améliorer la coordination entre la législation existante et le cadre réglementaire, en simplifiant les réglementations qui se recoupent, en harmonisant les différents objectifs, en améliorant la cohérence de la planification de l'espace maritime et de l'espace terrestre, ainsi qu'en créant des outils partagés de gouvernance; estime que la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait également renforcer l'approche transfrontière et polyvalente ainsi que la participation des parties prenantes; ***précise que ladite directive ne devrait pas imposer de nouvelles obligations allant au-delà de l'acquis existant de l'Union dans les domaines de l'énergie, des transports, de la pêche et de l'environnement;***

Or. en

Amendement 264
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. soutient la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime dans le cadre de l'acte législatif sur les océans, attendu en 2026; estime que cette	36. soutient la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime dans le cadre de l'acte législatif sur les océans, attendu en 2026; estime que cette

révision devrait instaurer un cadre cohérent afin d'améliorer la coordination entre la législation existante et le cadre réglementaire, en simplifiant les réglementations qui se recoupent, en harmonisant les différents objectifs, ***en introduisant des objectifs plus contraignants et mesurables dans les plans issus de la planification de l'espace maritime,*** en améliorant la cohérence de la planification de l'espace maritime et de l'espace terrestre, ainsi qu'en créant des outils partagés de gouvernance; estime que la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait également renforcer l'approche transfrontière et polyvalente ainsi que la participation des parties prenantes;	révision devrait instaurer un cadre cohérent afin d'améliorer la coordination entre la législation existante et le cadre réglementaire, en simplifiant les réglementations qui se recoupent, en harmonisant les différents objectifs, en améliorant la cohérence de la planification de l'espace maritime et de l'espace terrestre, ainsi qu'en créant des outils partagés de gouvernance; estime que la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait également renforcer l'approche transfrontière et polyvalente ainsi que la participation des parties prenantes;

Or. en

Amendement 265
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 36

Proposition de résolution	*Amendement*
36. soutient la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime dans le cadre de l'acte législatif sur les océans, attendu en 2026; estime que ***cette révision devrait*** instaurer un cadre cohérent afin d'améliorer la coordination entre la législation existante et le cadre réglementaire, en simplifiant les réglementations qui se recoupent, en harmonisant les différents objectifs, en introduisant des objectifs plus contraignants et mesurables dans les plans issus de la planification de l'espace maritime, en améliorant la cohérence de la planification de l'espace maritime et de l'espace terrestre, ainsi qu'en créant des outils partagés de gouvernance; estime que	36. soutient la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime ***et de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» en tant qu'élément essentiel*** dans le cadre de l'acte législatif sur les océans, attendu en 2026; estime que ***ces révisions devraient ensemble*** instaurer un cadre cohérent afin d'améliorer la coordination entre la législation existante et le cadre réglementaire, en simplifiant les réglementations qui se recoupent, en harmonisant les différents objectifs, en introduisant des objectifs plus contraignants et mesurables dans les plans issus de la planification de l'espace maritime, en améliorant la cohérence de la planification de l'espace maritime et de

la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime ***devrait*** également renforcer l'approche transfrontière et polyvalente ainsi que la participation des parties prenantes;

l'espace terrestre, ainsi qu'en créant des outils partagés de gouvernance; estime que ***les révisions*** de la directive sur la planification de l'espace maritime ***et de la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin» devraient*** également renforcer l'approche transfrontière et polyvalente ainsi que la participation des parties prenantes;

Or. en

Amendement 266
Carmen Crespo Díaz

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. demande la révision de la directive sur la planification de l'espace maritime et du futur acte législatif sur les océans afin de reconnaître explicitement que la pêche constitue une utilisation prioritaire de l'espace maritime et qu'elle revêt un intérêt public général et stratégique pour l'Union européenne, à l'instar d'autres infrastructures critiques;

Or. es

Amendement 267
Sander Smit, Isabelle Le Callennec, Marco Falcone, Carmen Crespo Díaz, Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 36 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	36 bis. souligne que le futur acte législatif sur les océans doit explicitement garantir un espace pour la pêche dans le cadre de la planification de l'espace maritime,

	conformément aux objectifs de souveraineté alimentaire, de compétitivité de l'économie bleue et d'autonomie stratégique;

Or. en

Amendement 268
France Jamet, António Tânger Corrêa, Ton Diepeveen

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. estime que la révision à venir de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait être accompagnée d'un plan d'action et de ressources financières propres, en particulier dans le prochain cadre financier pluriannuel;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 269
Bert-Jan Ruissen

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. estime que la révision à venir de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait être accompagnée d'un plan d'action et de ressources financières propres, en particulier dans le prochain cadre financier pluriannuel;	***supprimé***

Or. en

Amendement 270

Nora Junco García, Stephen Nikola Bartulica, Giuseppe Milazzo, Emmanouil Fragkos, Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. estime que la révision à venir de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait être accompagnée d'un plan d'action et de ressources financières propres, en particulier dans le prochain cadre financier pluriannuel;	37. estime que la révision à venir de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait être accompagnée d'un plan d'action ***clair et opérationnel*** et de ressources financières propres, en particulier dans le prochain cadre financier pluriannuel; ***souligne que ces ressources doivent être suffisantes, prévisibles et facilement accessibles, et que leur utilisation doit donner la priorité aux mesures ayant une incidence tangible sur la compétitivité, la durabilité économique et l'adaptation du secteur de la pêche, en réduisant l'accumulation de formalités administratives, les charges administratives inutiles et les niveaux de gestion intermédiaires;***

Or. es

Amendement 271
Paulo Do Nascimento Cabral

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. estime que la révision à venir de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait être accompagnée d'un plan d'action et de ressources financières propres, en particulier dans le prochain cadre financier pluriannuel;	37. estime que la révision à venir de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait être accompagnée d'un plan d'action et de ressources financières propres, en particulier dans le prochain cadre financier pluriannuel; ***souligne qu'il importe d'assurer la pleine mise en œuvre de l'article 349 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et de consacrer l'engagement continu de l'Union en faveur des régions***

ultrapériphériques en proposant la création, dans le cadre financier pluriannuel 2028-2034, d'une dotation budgétaire spécifique consacrée à ces régions;

Or. pt

Amendement 272
Sakis Arnaoutoglou

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. estime que la révision à venir de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait être accompagnée d'un plan d'action et de ressources financières propres, en particulier dans le prochain cadre financier pluriannuel;	37. estime que la révision à venir de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait être accompagnée d'un plan d'action ***complet, d'objectifs clairement définis*** et de ressources financières propres ***suffisantes***, en particulier dans le prochain cadre financier pluriannuel***, afin de garantir sa mise en œuvre effective et d'éviter des répercussions négatives pour les États membres et les acteurs concernés***;

Or. el

Amendement 273
Isabella Lövin
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 37

Proposition de résolution	*Amendement*
37. estime que la révision à venir de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait être accompagnée d'un plan d'action ***et*** de ressources financières ***propres***, en particulier dans le prochain cadre financier pluriannuel;	37. estime que la révision à venir de la directive sur la planification de l'espace maritime devrait être accompagnée d'un plan d'action ***lié à la mise en œuvre de l'acte législatif sur les océans, ainsi que*** de ressources financières ***suffisantes***, en

	particulier dans le prochain cadre financier pluriannuel;

Or. en

Amendement 274
Isabelle Le Callennec

Proposition de résolution
Paragraphe 38

Proposition de résolution	*Amendement*
38. invite la Commission à intégrer pleinement la planification de l'espace maritime à l'élaboration de sa vision pour la pêche et l'aquaculture à l'horizon 2040 et à lier ces initiatives à la conclusion de l'évaluation de la politique commune de la pêche;	38. invite la Commission à intégrer pleinement la planification de l'espace maritime à l'élaboration de sa vision pour la pêche et l'aquaculture à l'horizon 2040 et à lier ces initiatives à la conclusion de l'évaluation de la politique commune de la pêche ***en dégageant les financements nécessaires dans les prochains cadres financiers pluriannuels***;

Or. fr